



HAL
open science

Auriac à Carcassonne (Aude)

Jean Vaquer, Muriel Gandelin

► **To cite this version:**

Jean Vaquer, Muriel Gandelin. Auriac à Carcassonne (Aude). Les sites fortifiés de la Préhistoire : nouvelles données, nouvelles approches, Archives d'Ecologie Préhistorique, pp.33-54, 2018. hal-01873579

HAL Id: hal-01873579

<https://hal.science/hal-01873579v1>

Submitted on 2 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AURIAC À CARCASSONNE (AUDE) UNE ENCEINTE DU CHASSÉEN MÉRIDIONAL

Jean VAQUER, Muriel GANDELIN

RÉSUMÉ

Le site archéologique d'Auriac au sud de Carcassonne est un éperon qui a fait l'objet d'une opération de fouilles préventives entre 1985 et 1988. Les travaux ont porté sur plusieurs zones de ce site. La principale est un fossé d'enceinte néolithique qui a pu être décapé sur une centaine de mètres et qui comportait au moins deux passages. La dissymétrie du remplissage indique l'existence passée d'une levée de terre dont il est possible d'estimer l'ampleur. L'ensemble délimitait un espace fortifié d'environ quatre hectares. Une aire d'habitat matérialisée par un sol de circulation jonché de vestiges et des structures de combustion, de stockage et d'implantation de poteaux a été fouillée à l'intérieur de l'enceinte. Il devait exister des constructions en terre crue et en bois dans ce secteur mais l'érosion, le caractère partiel de la fouille et un probable enchevêtrement de plusieurs stades d'occupation n'ont pas permis de percevoir une claire structuration de cet espace habité. Des aires d'activités comportant des fours creusés à garniture de pierres chauffées et des structures de stockage ont été fouillées aux abords externes du retranchement. Les indications chronométriques qui n'étaient pas cohérentes jusqu'à présent ont pu être précisées récemment. Elles situent l'occupation au cours de l'étape classique du Chasséen méridional dans les deux premiers siècles du 4^e millénaire BCE, ce qui est en accord avec la typologie des éléments de la culture matérielle qui sont très homogènes sur l'ensemble du site.

Mots-clés : enceinte néolithique, fossé, levée de terre, Chasséen, fours à pierres chauffées, structures d'habitat

ABSTRACT

Rescue excavations were conducted between 1985 and 1988 at the archaeological site of Auriac, a steep hill site south of Carcassonne. Work focused on several zones of this site, and in particular on a Neolithic enclosure ditch which was cleared over about one hundred metres and which contained at least two passages. The asymmetry of the filling indicates the past existence of an embankment, but it is impossible to estimate the scale of this feature. The whole structure delimited an enclosed area of about four hectares. A dwelling area represented by a circulation zone scattered with remains and combustion structures, storage pits and postholes was excavated inside the enclosure. Constructions in earth and wood must have existed in this sector but due to erosion, the partial nature of the excavation and the probable mixing of several occupation phases, no clear structuring of this inhabited space could be identified. Areas of activities containing dug-out ovens filled with warmed stones and two storage structures were excavated just outside the enclosure. The chronometric context of this structure was defined recently. New data point to an occupation during the classic stage of the Southern Chasséen, spanning the first two centuries of the 4th millennium. These data are in agreement with the typology of the material culture elements, which are very similar for the whole site.

Key-words: Enclosure, Chasséen culture, ditches, combustion structures, storage structures, South of France, habitat, Auriac

INTRODUCTION

La région de Carcassonne se situe sur «l'isthme gaulois» qui est l'axe de communication européen le plus court entre la Méditerranée et l'Atlantique. Elle correspond de surcroît au niveau du coude de l'Aude, c'est-à-dire au débouché de la première vallée importante conduisant au cœur des Pyrénées lorsqu'on vient du Narbonnais. C'est aussi un carrefour entre l'axe aquitain et un autre axe nord-sud reliant les Pyrénées aux avancées les plus méridionales du Massif Central. Cette situation que l'on pourrait qualifier de stratégique a été un facteur déterminant pour les implantations d'habitats préhistoriques qui ont précédé la Cité antique et médiévale. Ces habitats étaient pour la plupart structurés par des enceintes de bois et de terre, ils se sont succédé quasiment sans interruption sur les territoires communaux actuels de Carcassonne, Cavanac et Berriac. Ils ont fini par former une énorme concentration de sites archéologiques qui jalonnent pratiquement toute la durée des temps néolithiques et protohistoriques (Vaquer 1999). Le site d'Auriac est l'un des plus importants. Il se trouve au sud du territoire de Carcassonne et est connu pour son enceinte du Néolithique moyen. Il n'est pas le plus ancien habitat groupé de la région, mais il est l'un des plus remarquables, car il est bien structuré et très homogène. Les traces d'occupations d'autres périodes y sont peu nombreuses et d'extension réduite, ce qui ne gêne pas la perception de la principale occupation datable au début du quatrième millénaire avant notre ère.

1. DESCRIPTION DU SITE ET DES TRAVAUX DE FOUILLES RÉALISÉS

1.1. Description géomorphologique du site

Le site d'Auriac à Carcassonne a été un domaine viticole florissant qui s'étendait sur une cinquantaine d'hectares d'un seul tenant formant un petit plateau triangulaire de molasse au sud de la commune de Carcassonne. Il s'agit d'un site de confluence qui domine d'une vingtaine de mètres vers l'ouest la basse plaine alluviale de l'Aude qui s'écoule vers le nord-est et il est bordé vers le nord par le vallon du ruisseau de Saint-Jean-de-Bru s'écoulant vers le nord-ouest et qui rejoint le fleuve à une centaine de mètres. La partie haute du plateau est à peu près plane, son altitude varie entre 140 et 135 m d'altitude. Ce plateau est bordé par un talus rectiligne marno-gréseux assez abrupt sur son flanc nord-est et par un talus festonné sur le flanc ouest. Les avancées de ce talus sont formées d'affleurements de grès à ciment calcaire dit «grès de Carcassonne» qui ont été exploités notamment par une carrière à la pointe de l'éperon. Le substratum géologique du site est constitué de molasse d'âge éocène dont la topographie irrégulière a été nivelée par des apports de limons alluviaux ou éoliens

wurmien recouvrant à la base des niveaux discontinus à galets éolisés. Ces limons jaunes localement encroûtés ont subi une pédogénèse qui les a transformés en sol brun «forestier» d'âge holocène dont l'épaisseur varie selon la micro-topographie. Sur le haut du plateau le sol brun a été en grande partie érodé laissant apparaître le limon jaune (horizon pédologique b et c) tandis que dans les secteurs creux l'horizon brun a été conservé, voire recouvert par des apports colluviaux plus récents que le Néolithique (sol polyphasé). L'examen des clichés verticaux de l'IGN a permis de cartographier les zones érodées (à sol nu clair) et les zones où le sol brun a été conservé voire recouvert par les apports colluviaux (fig. 1).

1.2. Historique des premières interventions archéologiques sur le site (1966-1985)

Le site néolithique d'Auriac a été révélé par des labours profonds de plantations de vignes en 1966. Il a été découvert par madame Marie-Louise Durand au cours des prospections terrestres systématiques qu'elle a réalisées dans le bassin de l'Aude. Les abondantes collectes de matériel lithique et céramique dans la partie sud-ouest de la parcelle EW 4 avaient permis alors de reconnaître une importante occupation du Chasséen méridional classique dont les traits principaux ont été présentés dans plusieurs articles et ouvrages scientifiques (Guilaine, Vaquer ; 1972, Guilaine, Vaquer 1973 ; Vaquer 1990 a, p. 169-179).

C'est à la suite d'un labour profond de plantation de vigne réalisé en octobre 1984 que le docteur Rigaud a pu recueillir en surface et dans divers «sondages» un abondant mobilier chasséen bien conservé qui laissait escompter la présence d'une structure en place au sud-ouest de la parcelle EW 4. Ces trouvailles ont motivé une première intervention de reconnaissance qui a eu lieu au mois d'avril 1985 sous forme d'une fouille de sauvetage de l'équipe du Centre d'Anthropologie des Sociétés Rurales (CNRS-EHESS Toulouse) dirigée par J. Vaquer avec un financement du Ministère de la Culture (DRAC du Languedoc-Roussillon). Cette intervention a permis de constater que l'abondant mobilier trouvé en surface provenait de la destruction d'un fossé chasséen dont la base a pu être reconnue et fouillée ou sondée sur une longueur de 26 m. Il est apparu au cours de cette intervention que le fossé était très érodé puisqu'il ne mesurait que 1,60 m à 1,10 m de large pour 0,40 à 0,10 m de profondeur. Il s'agissait alors du premier fossé chasséen détecté en Languedoc méditerranéen (Vaquer, Treinen Claustre 1989). C'est l'abondant mobilier recueilli au cours de cette opération qui a servi à définir le «style céramique d'Auriac» correspondant à l'une des étapes de la périodisation du Chasséen languedocien lors du Colloque «Identité du Chasséen» qui s'est tenu à Nemours en mai 1989 (Vaquer 1991). C'est au cours de l'année 1986 que nous avons appris qu'un projet de

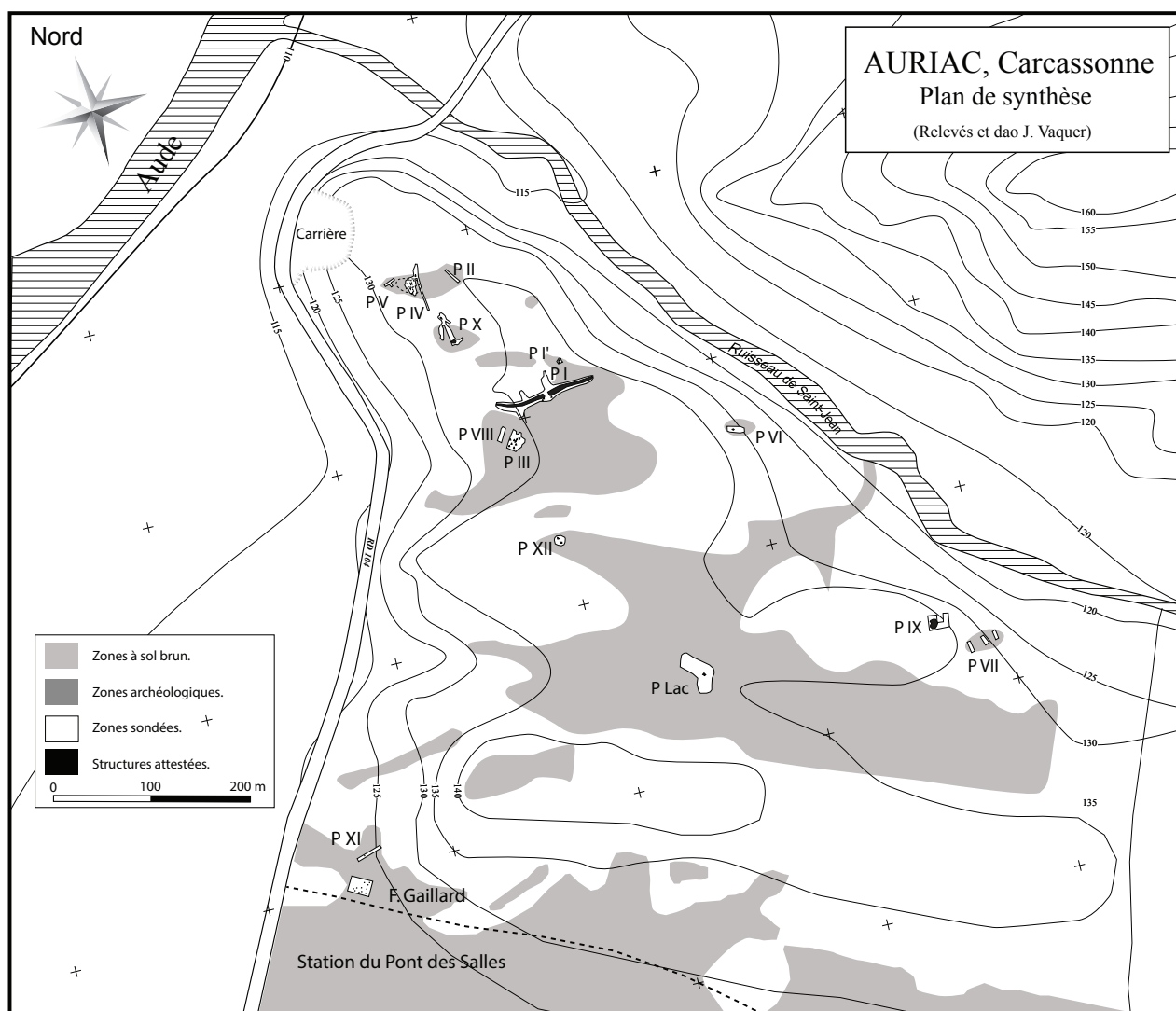


Fig. 1 : Auriac, Carcassonne, Aude, plan d'ensemble du site avec localisation des zones archéologiques à sol brun conservé et des diverses zones d'interventions archéologiques entre 1985 et 1997 (relevés et dao J. Vaquer, CNRS).

construction d'un terrain de golf était programmé sur l'ensemble du plateau d'Auriac, ce qui a motivé le montage d'une opération d'archéologie préventive.

1.3. La fouille préventive du Golf d'Auriac (1987-1988, 1991)

La principale fouille préventive du Golf d'Auriac a eu lieu pendant six mois en 1987 et au cours d'une campagne estivale en 1988. Elle a fait l'objet d'une convention entre la société du Golf d'Auriac, la ville de Carcassonne (emploi de personnel en contrat temporaire), le Centre d'Anthropologie des Sociétés Rurales (EHESS, CNRS), L'association Archéologie en Terre d'Aude et l'Etat.

Au cours des campagnes de 1987 - 1988 les interventions ont porté sur l'emprise de la première tranche du terrain de golf correspondant à la partie nord-est du site. Les travaux ont porté sur douze secteurs (fig. 1).

P I : c'est un grand secteur de fouille (100 m x 5) comportant le fossé d'enceinte chasséen (2 tronçons St 1 et St 2) et quelques fosses St 3 (silo du Chasséen ancien), St 10, St 17, (fosses du Bronze final). Au nord de cette zone une tranchée du golf a recoupé 2 silos du Néolithique final (St 24 et St 25) dans un petit secteur annexe qui a été nommé P I'.

P II : c'est une tranchée exploratoire dans une zone de sol brun à la pointe de l'éperon (pas de résultat).

P III : c'est une aire fouille au sud du fossé dans un talweg d'une zone d'environ 130 m² ayant livré une nappe de vestiges chasséens et 7 structures évidentes chasséennes (F4, F5, F6, F20, F21, F22, F23).

P IV : c'est une zone de fouille située à la pointe de l'éperon dans une légère dépression. Une première tranchée à l'est n'a rien donné mais ensuite une zone assez vaste avec une nappe archéologique dense a été détectée et a fait l'objet d'une fouille en 1987 qui a été poursuivie en 1988. La nappe archéologique a été fouillée sur près de 150 m². Elle se raccordait à 31 structures évidentes en

creux auxquelles on peut rajouter 11 douteuses (St 9 et St 27 à 49 et St 61).

P V : il s'agit de deux tranchées exploratoires orthogonales à la pointe de l'éperon sur le côté ouest dans une zone de sol brun : pas de vestige conservé.

P VI : c'est une tranchée de décapage de reconnaissance en haut du versant oriental de l'éperon dominant le ruisseau de Saint-Jean dans une zone à sol brun conservé. Elle a permis de détecter un lambeau de nappe archéologique avec un tesson campaniforme (St 12), une fosse de combustion à pierres chauffées (St 13) a été fouillée et une autre structure du même genre détectée (St 14).

P VII : elle se trouvait au sud-est du site, il s'agit de trois tranchées de reconnaissance dans une zone de sol brun à rares vestiges en surface : rien n'a été observé en place.

P lac : lors du creusement d'un réservoir d'irrigation du golf la surveillance des travaux a révélé la présence de vestiges néolithiques épars au fond d'un ancien talweg entre 1,50 et 1,90 m de profondeur dans le sol brun. Des éléments chasséens étaient présents dans cette zone située à 300 m en dehors de l'enceinte (notamment un tesson avec un cordon à perforations multiples décoré de traits incisés).

P VIII : tranchée exploratoire réalisée à l'ouest du secteur P III, aucun résultat.

P IX : au sud-est du site, zone de fouille d'une grande fosse creusée dans le lœss (carrière d'extraction de terre à brique ?) transformée en dépotoir datée à l'époque gallo-romaine (2^d - 3^e siècle de notre ère).

P X : sur le rebord occidental de l'éperon les tranchées de reconnaissance ont été réalisées à l'emplacement d'anomalies de croissance des céréales qui avaient été relevées en prospections aériennes dès 1986. Elles ont permis de reconnaître un grand silo protohistorique (St 50) qui a été fouillé et daté de la fin du premier siècle avant notre ère. La fouille a révélé que ce silo recoupait un autre silo daté du Chasséen (St 52) et elle a révélé une autre fosse qui appartient au Bronze final (St 51).

P XI : une tranchée exploratoire réalisée au sud-ouest du site a révélé la base d'un petit silo du Chasséen ancien qui a livré une assiette à bord épaissi.

1.4. Autres interventions

Ultérieurement lors des travaux de la seconde tranche de construction du golf d'Auriac une autre zone archéologique a été détectée lors de la surveillance des travaux. Il s'agit de la zone XII qui a livré deux silos juxtaposés dont un qui a été fouillé a été daté du Néolithique final.

En 1997, le projet de construction d'un hangar agricole pour les tracteurs du terrain de golf a motivé une opération de fouille programmée dirigée par A. Gaillard qui a eu lieu en 1998-1999. Une zone de 35 m² a été décapée et a révélé 18 bases de silos tronconiques du Chasséen ancien (Gaillard 2003).

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX CHANTIERS ET DES STRUCTURES NÉOLITHIQUES D'AURIAC

2.1. Intervention au point 1 sur le fossé d'enceinte néolithique

Au cours de la campagne de fouilles de 1987, le fossé d'enceinte détecté en 1985 a été presque entièrement décapé à la pelleuse, ce qui a nécessité l'enlèvement de la terre labourée par les défonçages de vigne, soit environ 0,60 m d'épaisseur. Ce décapage a été suivi par un raclage manuel qui a permis de bien cerner les limites du fossé en se fiant au contraste très net entre le substratum de limon loessique jaune clair et le remplissage brun foncé ou localement gris cendré lorsque l'érosion avait atteint la base du remplissage (fig. 2). Ce décapage a porté sur une superficie d'environ 765 m² qui correspond à la partie conservée de l'emprise de l'enceinte. Trois tranchées de décapages orthogonales par rapport à l'axe du fossé ont été tentées, deux vers l'intérieur de l'éperon à la recherche d'éventuelles structures telles qu'un *vallum* ou des trous de poteau d'une éventuelle structure de porte ou de passage en corridor au sein d'un talus défensif et une vers l'extérieur en direction du Point III ou un sol de circulation avait été détecté. Ces explorations aux abords immédiat du fossé n'ont donné aucun résultat. Il faut noter toutefois que quelques fosses ont été reconnues près des limites du fossé au cours du raclage manuel de celui-ci. Elles n'ont aucun lien fonctionnel avec le fossé puisque la structure St 3 s'est révélée être plus ancienne. En effet elle est coupée par le bord du fossé St 1, tandis que les fosses St 10 et St 17 situées sur la bordure externe du fossé ont livré des vestiges de l'âge du Bronze final (fig. 3). L'anomalie nommée St 23 sur le flanc interne du fossé St 1 n'a pas livré de vestige elle correspond probablement à un terrier récent.

2.1.1. La fosse St 3 : un silo du Chasséen ancien

Cette structure est apparue comme une concentration oblongue de pierres et de fragments de torchis inclus dans une terre sombre qui formait une sorte d'excroissance du bord sud du fossé St 1 à proximité de l'interruption centrale. Cette anomalie pédologique correspondant à un limon noirâtre se distinguait nettement au sud par rapport au limon lœssique encaissant et elle se différençait aussi par son aspect plus sombre que le remplissage du fossé de couleur brun clair au niveau où il était tronqué. La forme de la fosse était une portion de cuvette circulaire qui mesurait 1,60 m de diamètre maximal et 0,25 m de profondeur au centre. La fouille a révélé que le remplissage de cette fosse était constitué d'un sédiment limoneux mêlé de cendres qui a été tamisé à l'eau et qui a livré de nombreuses graines de céréales carbonisées. Ce remplissage contenait des pierres brûlées et des fragments de torchis ainsi que des tessons parmi lesquels on note deux vases restituables. D'après la forme



Fig. 2 : Aurillac, Carcassonne, Aude, vue aérienne de l'éperon barré prise de l'est au moment des fouilles. On distingue au centre le fossé néolithique rempli de terre brune et les zones fouillées à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte (© photo J. Vaquer, CNRS).

conservée et ses dimensions cette fosse correspond très probablement à un silo qui une fois désaffecté de sa fonction initiale de conservation de semences a probablement servi de dépotoir et a alors reçu des vidanges de foyer et des rejets de déchets domestiques. La datation de cette structure peut-être établie à partir du style des vestiges qu'elle contenait (fig. 4).

Le premier vase est un bol hémisphérique à lèvre évasée formant un filet en relief très régulier probablement façonné à l'aide d'un outil selon un mode opératoire est attesté dans divers horizons du Néolithique moyen 1, notamment dans le groupe de Montbolo et dans divers faciès du Chasséen ancien (fig. 4, n°2). Le fait que ce vase présente une petite anse funiculaire sous le bord cadre bien avec cette attribution. Le second vase est représenté par quatre tessons décorés qui appartiennent à la base du socle d'un « vase support » sub-cylindrique à flancs concaves mesurant 12 cm de diamètre (fig. 4, n°1). Il présente une décoration gravée à grands motifs de triangles

et de losanges compartimentés par d'autres petits motifs de triangles et de losanges dont le champ est alternativement réticulé. L'organisation de cette décoration couvrante devait être faite de triangles opposés par la pointe (motif en sablier ?) alternant avec des losanges irréguliers ou tronqués qui dégagent en réserve des bandes en chevrons horizontaux de sens opposés et formant sans doute des croix de Saint André.

Le style de cette décoration qui est connu sur d'autres fragments de vases-supports languedociens notamment celui de Bonne Terre à Ouveillan, Aude (Guilaine, Vaquer, Bouisset 1976) correspond au style de Giribaldi-Les Plots (Lepère 2010) qui a été reconnu comme l'étape la plus ancienne du Chasséen du Midi sur le site de Giribaldi à Nice, Alpes-Maritimes où elle est datée entre 4350 et 4100 BCE. Cette structure est donc la plus ancienne trace d'occupation de l'éperon par un petit habitat isolé qui pourrait être l'émanation des installations beaucoup plus denses détectées plus au sud dans les parcelles du Pont

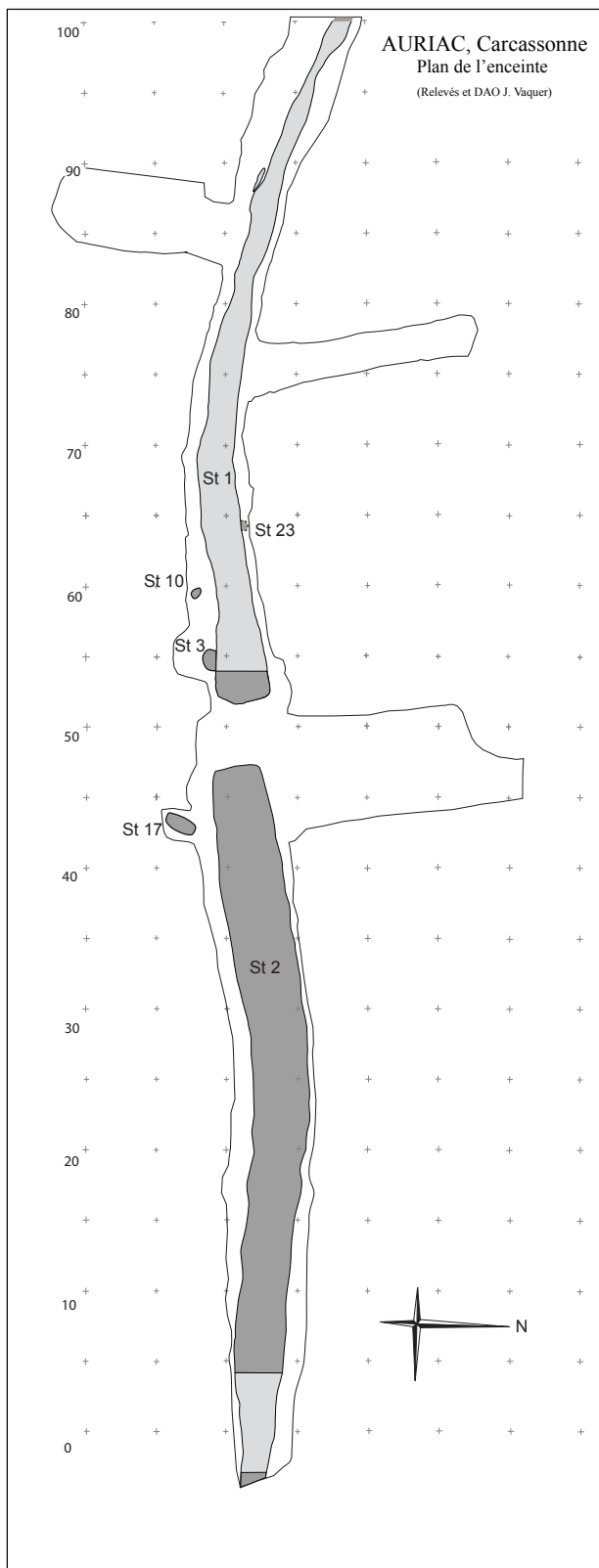


Fig. 3 : Aurillac, Carcassonne, Aude, plan de masse du secteur de fouilles P I concernant le fossé néolithique avec indication des zones fouillées (gris clair) et des zones conservées (gris foncé) et localisation des fossés détectés : St 3 du Chasséen ancien et St 10-St 17 de l'âge du Bronze final (relevés et dao J. Vaquer, CNRS).

des Salles à Cavanac ainsi qu'à la limite méridionale du terrain de Golf où la batterie de silos fouillée par A. Gaillard semble être une extension (Gaillard 2003). Les deux datations obtenues pour ce site se placent au milieu de la seconde moitié du 5^e millénaire.

Le fait que silo soit très arasée est un indicateur de l'importance de l'érosion dans ce secteur depuis le Néolithique. Si l'on envisage que les silos les mieux conservés connus pour le Néolithique ont en général une profondeur égale ou supérieure à leur diamètre maximal comme par exemple à la colline Saint-Laurent à Courthézon, Vaucluse où quelques exemplaires avaient encore leur goulot (Courtin 1974, fig. 174), on peut estimer qu'il manque environ 1,30 m d'épaisseur de sol par rapport au Néolithique dans ce secteur.

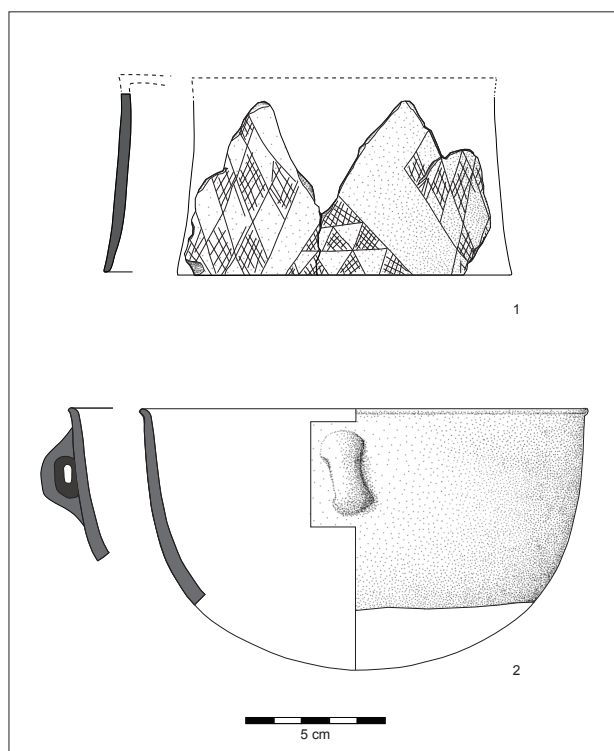


Fig. 4 : Aurillac, Carcassonne, Aude, mobilier céramique de la fosse silo St 3 recoupée par le fossé St 1. N°1 : fragment de coupe à socle cylindrique décoré dans le style chasséen ancien de Giribaldi-les Plots, n°2 : bord de bol à lèvre ourlée muni d'une anse funiculaire d'un type courant au NM1 (dessins J. Vaquer, CNRS).

2.1.2. Le fossé d'enceinte

Le fossé d'enceinte qui se trouve dans le secteur P I, a été décapé sur 103 m de long, il est composé de deux tronçons qui sont séparés par un passage central de 4,30 m de large au niveau du décapage (fig. 3). Le tronçon occidental a été nommé St 1 et l'oriental St 2. Ce fossé barre l'éperon gréseux dans une zone qui correspond au sommet du versant du premier talweg qui entame le flanc ouest du site et permettait un accès facile à partir de la plaine de l'Aude. Dans ce secteur l'espace entre les deux ruptures de pente du plateau est de l'ordre

de 200 m avec un dénivelé entre le rebord oriental et occidental de l'ordre de 3 m : l'altitude à l'est est de 137 m et à l'ouest de 134 m. Il est probable que le fossé et son retranchement associé barraient toute cette longueur qui n'a donc pu être examinée que sur la moitié de son développement.

2.1.2.1. Le fossé St 1

Le fossé 1 a été décapé sur une cinquantaine de mètres dans une zone déclinée à l'ouest de l'interruption centrale. Sur les trente premiers mètres de son développement il est apparu nettement comme une excavation remplie de terre limoneuse de couleur marron clair dans un encaissement de limon loessique jaune clair. Au delà et jusqu'à la limite du décapage le loess n'était plus présent et le fossé extrêmement arasé apparaissait comme une petite tranchée à remplissage de terre plus ou moins cendreuse et caillouteuse creusée dans la marne tertiaire. Dans ce contexte sa délimitation n'a pas posé de problème. On n'a pas poursuivi le décapage plus loin vers l'ouest car ce secteur était hors emprise des travaux du terrain de golf et paraissait extrêmement érodé.

Ce tronçon de fossé délimité sur 48,4 m de long était dans un état de conservation très inégal. Il était bien conservé près de l'interruption centrale où il mesurait 3,70 m de large et 1,90 m de profondeur conservée sous la base du labour et se réduisait vers l'ouest à une petite rigole de 0,60 m de large et 0,20 m de profondeur conservée. La forme de ce tronçon qui ne concerne donc que

la base du fossé sur la majeure partie de son développement est arquée vers le sud-ouest donc vers l'extérieur de l'enceinte. Cette configuration paraît adaptée à la topographie naturelle du secteur. En effet le fossé était implanté au sommet du versant sud du talweg qui entame l'éperon dans ce secteur. Comme ce talweg s'évase vers l'ouest, le rebord du plateau est lui aussi incurvé vers le sud-ouest dans ce secteur.

Dans la mesure où le fossé St 1 était très érodé et risquait d'être détruit par le passage des engins de terrassement du terrain de golf nous en avons fouillé la majeure partie soit 41 m en divers secteurs qui ont donné lieu à six relevés de coupes stratigraphiques dont nous décrivons la plus significative.

- Coupe 54-55

À l'intersection de ces travées, le fossé mesurait 3,80 m de large au sommet et 1,90 m de profondeur. Son profil avait une forme en demi cercle avec une rigole triangulaire à la base. Le remplissage était peu différencié et comportait quatre unités stratigraphiques principales (fig. 5).

- Couche 1 : terre limono-argileuse marron à galets et rares vestiges qui était nettement plus épaisse au sud (0,75 m) qu'au nord (0,60 m) par suite d'une asymétrie du remplissage sous jacent et d'une prédominance des apports provenant du côté interne de l'enceinte.

- Couche 2 : terre marron clair argilo-limoneuse à vestiges de faune conservés. Elle présentait une forte

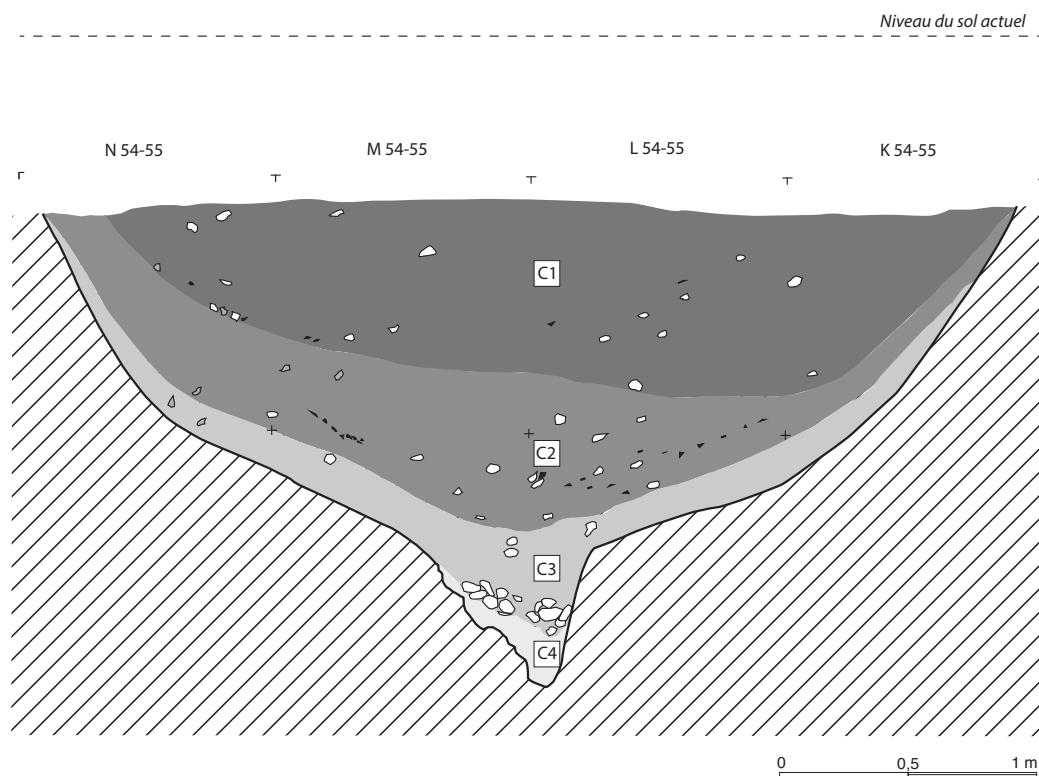


Fig. 5 : Auriac, Carcassonne, Aude, relevé de la coupe stratigraphique transversale du remplissage du fossé St 1, vue de l'ouest au niveau des travées 54-55. La dissymétrie des apports indique l'existence probable d'une levée de terre sur le flanc interne de l'enceinte (relevé et dao J. Vaquer, CNRS).

dissymétrie avec une épaisseur nettement plus forte au nord (0,40 à 0,60 m) qu'au sud (0,35 à 0,07) au sud). Ce comblement doit provenir surtout de l'érosion d'une levée de terre qui se trouvait sur le côté interne du retranchement.

- Couche 3 : couche grisâtre sablo-limoneuse avec amas de galets (pierres de chauffe) et nombreux vestiges notamment à l'amorce de la rigole (0,10 à 0,40 m) au centre provenant de l'effondrement des flancs du fossé et de rejets intentionnels.

- Couche 4 : couche de sable gris jaune lité comblant la base de la rigole par apport éolien probable déposé immédiatement après son creusement).

La disposition de ces couches révèle une dissymétrie assez nette des apports sédimentaires qui proviennent surtout du côté interne de l'enceinte. Au cours des premiers épisodes de comblement le remplissage de base du fossé s'est formé d'abord à partir de l'érosion des flancs qui a dû être très rapide dans cet environnement de limon loessique. La plus forte dissymétrie est observable au niveau de la couche 3 qui contenait beaucoup d'apports cendreaux et de mobilier et qui doit donc provenir de l'érosion d'une levée de terre qui jouxtait le fossé sur son flanc interne et de rejets volontaires au cours de l'occupation du site. Elle a entraîné une asymétrie de la couche C1 constituée de limon brun contenant moins de vestiges sans doute mise en place vers la fin de l'occupation du site ou juste après.

2.1.2.2. Le fossé St 2

Le tronçon de fossé St 2 est apparu comme bien conservé puisqu'il avait sur les deux tiers de son développement une largeur de 4,50 m à 4 m. Décapé sur une cinquantaine de mètres il a pu être facilement délimité en raison du contraste entre le loëss encaissant et son remplissage brun foncé. Sa forme est globalement régulière, il présente toutefois un aspect légèrement arqué vers l'intérieur de l'enceinte. Il était plus étroit vers l'est où il ne mesurait que 1,60 m au niveau de la bordure du décapage qui doit se trouver non loin de son extrémité orientale.

On ne peut pas savoir exactement comment il se terminait. Dans son axe le rebord du plateau se trouve à une quinzaine de mètres plus loin, mais nous n'avons pas pu décaper cette zone qui se trouvait sous un chemin de service du chantier. Le rétrécissement important du fossé au niveau des travées 2 et 3 et surtout la brusque remontée de son fond au niveau des travées 5-6 où il passe de - 2 m à -1,30 m pour ensuite se stabiliser à - 0,40 m jusqu'à la berme suggèrent qu'il se terminait avant d'atteindre le rebord du plateau. Il y avait donc probablement un passage latéral à l'extrémité est de l'enceinte, ce qui pourrait expliquer l'abondance des rejets de cendres et de déchets domestique dans le remplissage de ce secteur du fossé.

Au cours de la campagne de 1987, le fossé St 2 a fait l'objet d'une fouille sur 11 m de long, en fouillant

successivement des travées d'un mètre de côté séparées par des bermes selon le carroyage mis en place (dans la longueur : travées de 98 à 8 et dans la largeur : de K à N). Dans la pratique chaque berme a été creusée par passes de 10 cm d'épaisseur au centre et numérotée en suivant, quelle que soit la profondeur totale du fossé. Dans chaque passe le matériel n'a pas fait l'objet de repérage planimétrique sauf dans un secteur qui a livré un pariétal humain.

Le profil du fossé, dans sa partie la mieux conservée (au niveau des travées 8-9), est en V, avec une rigole en U à sa base. Cette rigole n'est sans doute pas anthropique, elle a dû être creusée par l'eau s'écoulant de l'est vers l'ouest, ce qui indique que le fossé est sans doute encore plus profond au delà de la coupe de la travée 8. Quatre coupes stratigraphiques transversales ont été effectuées dans ce secteur de fouille.

La coupe au niveau des travées 97-98 a révélé que le fossé ne mesurait que 1,70 m de large et 0,45 m de profondeur. Le remplissage se réduisait à deux couches : une couche supérieure de terre brune pauvre en vestiges et une couche de base de loëss jaune contenant des poupées calcaires. Il s'agit dans les deux cas d'apports colluviaux remobilisant les sédiments environnants.

La coupe au niveau des travées 99-100 a révélé que le fossé mesurait 2,35 m de large et 0,40 m de profondeur. Le remplissage comportait deux couches nettement différenciées. La couche supérieure cendreuse était très riche en pierres brûlées et en vestiges archéologiques, elle correspond à des vidanges de foyers et à des rejets domestiques. La couche de base était constituée de limon brun jaune, elle correspond à des apports sédimentaires qui peuvent provenir de l'érosion des bords supérieurs du fossé.

La coupe au niveau des travées 5-6 a révélé que le fossé mesurait 3,40 m de large et 1,40 m de profondeur. Le profil du fossé était hémicirculaire. Le remplissage comportait cinq couches superposées qui étaient toutes plus développées du côté interne que du côté externe de l'éperon.

La coupe entre les travées 8 et 9 est la plus importante, à cet endroit le fossé mesurait 3,50 m de large et 1,97 m de profondeur au centre. Il avait un profil en «entonnoir», le haut étant en V avec une rigole en U à la base. Le remplissage très diversifié comportait neuf unités sédimentaires qui hormis la dernière occupant la rigole centrale sont toutes beaucoup plus développées du côté interne que du côté externe (fig. 6).

- Couche 1 : terre argileuse marron clair à rares vestiges et galets (apport de l'érosion d'un paléosol ?).

- Couche 2 : terre cendreuse et charbonneuse à nodules de terre cuite, riches en vestiges archéologiques (aspect de dépotoir).

- Couche 3 : terre limoneuse brune claire, contenant des mottes de terre plus foncée qui correspond sans doute à l'effondrement d'une partie de la levée de terre.

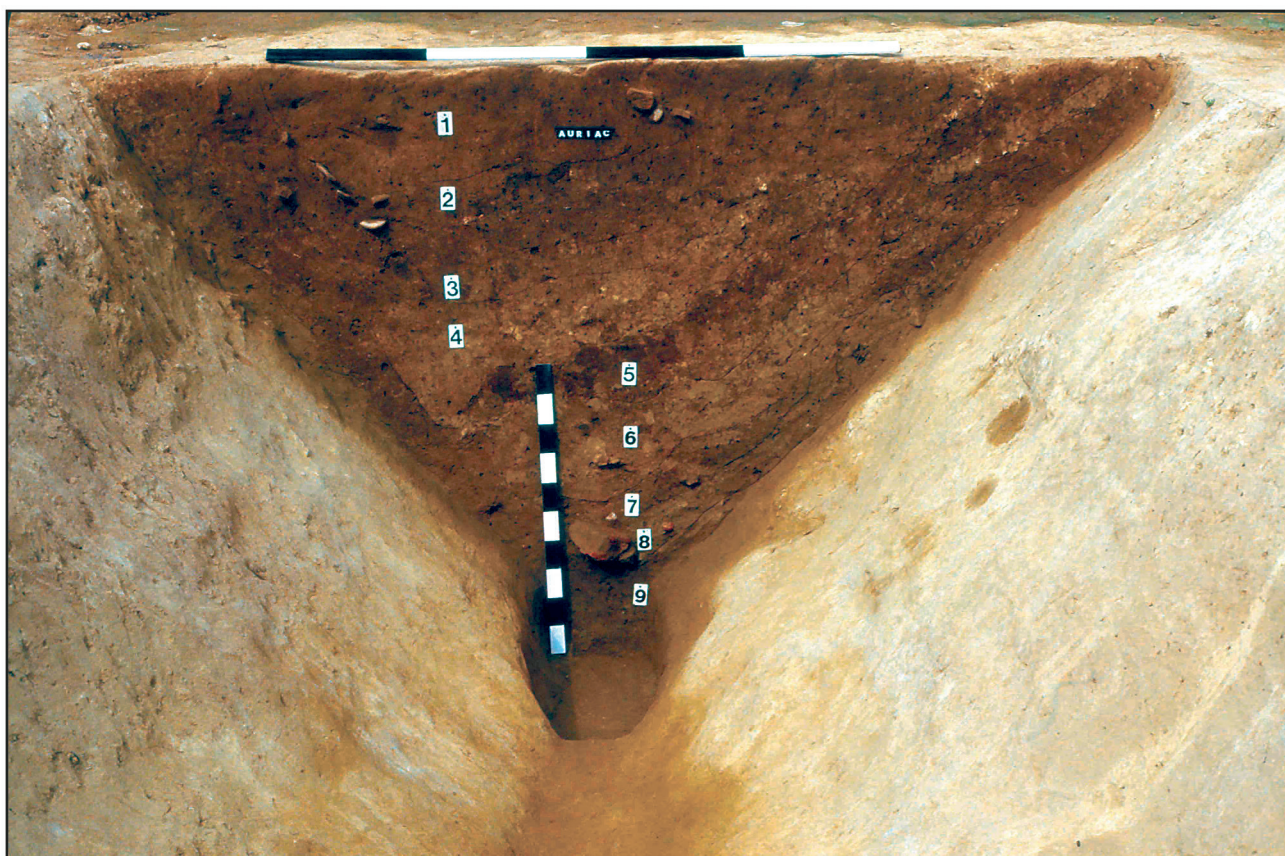


Fig. 6 : Aurillac, Carcassonne, Aude, vue de la coupe transversale du fossé St 2 vue de l'est au niveau des travées 7-8. On distingue l'amorce de la rigole centrale creusée par l'eau de ruissellement au fond du fossé et la disposition dissymétrique des couches de remplissage qui proviennent essentiellement du flanc interne de l'enceinte, ce qui indique l'existence d'une levée de terre constituée de loëss et de paléosol brun-noir en mottes (© photo J. Vaquer, CNRS).

- Couche 4 : couche composée essentiellement de loëss jaune remanié, sans doute un apport massif de la levée de terre voisine.

- Couche 5 : couche de terre brune très foncée correspondant à l'apport de sédiments provenant d'un paléosol avec inclusion d'une passée de loëss jaune remaniée vers le nord. Elle correspond probablement à l'effondrement d'une partie du *vallum*.

- Couche 6 : couche de loëss remanié pratiquement stérile incluant de nombreuses poupées calcaires provenant sans doute d'un effondrement du *vallum*.

- Couche 7 : couche de terre brune très foncée correspondant à l'apport de sédiments provenant d'un paléosol. Elle correspond probablement à l'effondrement d'une partie du *vallum*.

- Couche 8 : couche de terre grise cendreuse avec de nombreux vestiges, des galets et des blocs de grès brûlés qui correspond à un faciès de dépotoir.

- Couche 9 : cette couche n'était présente que dans la rigole centrale, elle se composait de limons sableux localement lités ou tachés d'oxyde de fer, ce qui témoigne d'une hydromorphie et donc de la présence d'eau stagnante au fond du fossé.

Ces diverses coupes montrent une diversité du comblement qui s'échelonne de 2 à 9 couches, selon l'état de

conservation du fossé. Il est à noter qu'une forte dissymétrie dans la disposition des diverses couches de remplissage a été observée. Elle indique clairement que l'essentiel des apports sédimentaires provient de l'intérieur de l'enceinte. Cette configuration indique qu'une levée de terre formant *vallum* se trouvait très près du côté interne du fossé. Ce *vallum* qui a été soumis à l'érosion et à la force de gravité a fortement contribué à combler le fossé au cours de l'occupation du site puisque le remplissage du fossé comporte aussi des apports anthropiques ayant formé des couches de dépotoirs. L'observation des couches de comblement provenant du démantèlement du *vallum* indique qu'il était constitué de mottes de terre (avec herbacées associées ?) d'un paléosol brun-noir qui devait se trouver à l'époque sur le site mais qui a totalement disparu depuis. Il comportait aussi du loëss provenant du creusement du fond du fossé qui a dû être plus facile à remobiliser par le ruissellement. Dans ce contexte limono-loëssique le comblement lié aux agents naturels a dû être relativement rapide au début alors que le fossé avait un profil relativement abrupt et il a été plus lent ensuite alors que son profil est devenu en gouttière peut-être stabilisée par une formation végétale limitant l'érosion aréolaire.

Dans tous les secteurs fouillés la topographie de la base du fossé qui a été relevée en courbes de niveau décimétriques indique un pendage très net d'environ 14%

vers l'ouest qui est conforme à la topographie de surface. Le fossé étant interrompu au niveau du passage central de l'enceinte, ce pendage implique qu'il a fonctionné en système clos. Dans ces conditions l'aspect contrasté du remplissage serait dû d'une part à sa rapidité et à son origine multiple qui pour la partie conservée se serait déroulé en 5 grands épisodes :

- Épisode 1 (couche 9) apport sédimentaire résultant du ruissellement sur les flancs et le fond du fossé lui-même qui est raviné par une rigole à la base.

- Épisode 2 (couche 8 des travées 7 et 8 et couche 5 des travées 4-6) sédiment gris cendré, à nombreux vestiges, galets et blocs de grès formant un comblement volontaire de type dépotoir pendant l'occupation du site.

- Épisode 3 (couches 4 à 7 des travées 6 à 8 et couche 4 et 3 des travées 3 à 5, couche 2 des travées 97-2) érosion du flanc interne du fossé (lœss) et effondrement en masse des sédiments constituant le *vallum* (paléosol brun ou noir localement en mottes pouvant correspondre à des mottes de gazon ?).

Épisode 4 (couche 1 des travées 99 à 2 et couche 2 des travées 3 à 8) rejets de sédiment gris cendré, à nombreux vestiges, galets et blocs de grès formant un comblement volontaire de type dépotoir.

- Épisode 5 (couche 1 des travées 5 à 8) apports naturels de limon brun clair provenant de l'érosion aréolaire d'un paléosol qui environnait le fossé peut-être après la fin de l'occupation du site.

2.1.2.3. Proposition de restitution du système d'enceinte d'Auriac

Les fouilles réalisées à Auriac indiquent très clairement que le système d'enceinte appartient au type du barrage d'éperon par un système mixte comportant d'une part un fossé et d'autre part une levée de terre ou « rempart » située immédiatement contre le flanc interne du fossé. Ce système de protection a subi une forte érosion depuis le Néolithique. Cette érosion n'a pas eu les mêmes effets tout au long du retranchement. Elle a apparemment été très forte du côté ouest où le fossé se réduisait à une étroite rigole puis disparaissait, tandis qu'il était relativement bien conservé près du passage central où il mesurait encore 3,70 m de large et 1,90 m de profondeur. Si l'on veut estimer la profondeur de creusement du fossé à l'époque néolithique on peut sans risque ajouter les 0,60 m d'épaisseur de la terre de vigne labourée qui ont été enlevés mécaniquement avant la fouille et probablement une autre épaisseur disparue qui rendrait compte de l'absence actuelle de sol brun en place sur le haut du plateau, alors que ce dernier se trouvait abondamment piégé dans le remplissage du fossé, ce qui implique qu'il a existé par le passé sur le site.

Cette épaisseur disparue à cause de l'érosion aréolaire sur le sommet du site est difficile à apprécier toutefois la présence près du passage central de la structure St 3 qui est une base de silo du Chasséen ancien recoupée par le

fossé permet d'estimer à environ 1,30 m cette épaisseur de sol enlevée depuis le Néolithique. Pour restituer cette profondeur originelle il faut toutefois retrancher celle de la rigole de base dont le creusement par l'érosion juste après la réalisation du fossé en a accru la profondeur de 0,50 m. Dans ces conditions on peut estimer que le fossé aurait donc eu environ 2,70 m de profondeur au moment de son creusement initial. Si par extrapolation on prolonge le tracé des flancs du fossé jusqu'à cette valeur on obtient une largeur initiale du fossé de l'ordre de 5,10 m. Le volume de terre qui aurait été extrait de chaque mètre linéaire de fossé au moment du creusement serait de l'ordre de 8,3 m³.

Ce volume de terre a dû servir à la construction d'une levée de terre sur le flanc interne de l'enceinte comme le suggère la très nette dissymétrie des comblements du fossé. Il n'en reste aucune autre trace, ce qui n'est guère étonnant vu l'importance de l'érosion qui a affecté les hauts du plateau depuis le Néolithique et que l'on peut estimer entre 1,30 m et plus de 2,70 m. Comme dans la plupart des autres enceintes établies en terrain non rocheux, il est probable que ce talus de terre était renforcée et contenue par un dispositif de contention en rondins de bois du type palissade dont la hauteur devait être encore plus importante (Vaquer 2011). Si l'on envisage que les dimensions de la levée de terre était *grosso modo* équivalentes à celles du fossé et que la palissade aurait été à environ 4 m du bord interne du fossé. La hauteur de l'escarpe aurait été de l'ordre de 7 m du fond du fossé au sommet de la levée de terre. En toute logique il faut ajouter un dépassement probable de la palissade au sommet du *vallum* sans doute supérieur à une hauteur d'homme soit un retranchement d'environ 9 m de haut au total entre le fond du fossé et le haut de l'éventuelle palissade (fig. 7).

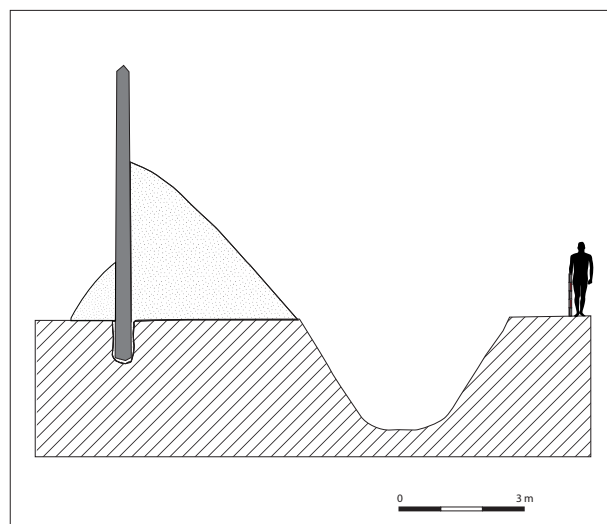


Fig. 7 : reconstitution schématique de la structure du retranchement néolithique de l'enceinte d'Auriac, Carcassonne, Aude.

Elle est proposée en tenant compte de la détermination de l'érosion post-néolithique estimée à 1,30 m et en calculant le cubage de terre extrait du fossé. L'existence d'une palissade de contention de la levée de terre sur son flanc interne est supposée à partir de la configuration d'autres enceintes chasséennes régionales (dessin J. Vaquer, CNRS).

2.2. La fouille du secteur P IV

Le secteur P IV se trouve vers la pointe de l'éperon dans une ancienne zone déclinée ayant piégé un sol brun où les prospections de surface avaient révélé des vestiges céramiques et lithiques chasséens. Le décapage mécanique a débuté par une tranchée à l'est qui n'a rien révélé en place puis par la détection d'une fosse oblongue creusée dans le loess (F 9). C'est en cherchant d'autres structures évidentes en direction du sud-ouest que l'existence d'une couche archéologique riche en vestiges néolithiques a été détectée (fig. 8).

Sous la terre labourée qui dans ce secteur a 0,40 à 0,60 m d'épaisseur, ce paléosol apparaissait comme une nappe d'objets relativement dense comblant le fond d'une dépression plus ou moins ovalaire de grand axe est-ouest qui contenait aussi quelques structures évidentes se raccordant un ancien sol de circulation. Un carroyage a été établi sur une centaine de mètres en 1987 puis agrandi à 150 m² en 1988 et cette zone a fait l'objet d'une fouille fine en décapages successifs d'environ 5 cm avec relevés manuels au 1/5^e. Le nombre de ces relevés a été variable selon l'état de conservation de la couche qui se réduisait à quelques centimètres au nord-est et au sud mais qui pouvait atteindre 0,35 m dans l'axe est-ouest au niveau des travées 14 à 17. L'interprétation générale de la nappe archéologique et des structures évidentes associées est délicate à formuler car il est évident que la zone plus ou moins ovalaire où ces éléments ont été détectés et fouillés correspond à une ancienne zone déclinée relativement bien fossilisée dans son axe le plus long et manifestement érodée sur les bordures, voire complètement détruite vers le nord, le sud et l'est. D'autre part avec les moyens accordés à l'opération, la fouille n'a pas pu s'étendre vers l'est et l'ouest où cette couche se poursuivait de façon évidente.

2.2.1. La nappe archéologique

La nappe archéologique se composait de tessons de poteries pouvant aller jusqu'à des vases cassés sur place, de restes osseux de faune relativement bien conservés ayant sans doute bénéficié de condition d'enfouissement rapide pour qu'ils ne soient pas altérés (crâne de bovin). Elle comportait aussi des témoins lithiques taillés abondants notamment des lamelles et des nucléus en silex bédoulien avec quelques raccords observés, ce qui indique un débitage sur place. On note aussi des pièces d'outillage en pierre polie et des éclats de tranchants, ce qui indique une utilisation sur place, ainsi que du matériel de broyage et de meunerie et quelques éléments de parure et d'industrie osseuse.

Autour d'un foyer on a pu noter une accumulation de 37 galets à encoches qui correspondent à l'abandon *in situ* d'un filet de pêche ou d'un métier à tisser des tissus cordés selon l'interprétation fonctionnelle que l'on assigne à ces pièces (fig. 9). Il s'agit manifestement d'un niveau d'accumulation de restes d'activités comportant des éléments laissés sur place et non d'un remblai ou d'un dépotoir.

Cette nappe de vestiges était emballée dans une couche de sédiment limono-argileux brun sombre de 0,05 à 0,35 m d'épaisseur. Dans les secteurs les plus épais elle comportait des «manuports» sous forme de galets ou de blocs de grès qui sont des éléments de structures. L'état de conservation de cette couche lenticulaire était assez bon au centre de la dépression au niveau des travées 14 à 17 et sur une quinzaine de mètres de large par rapport à cet axe est-ouest. Vers le nord la couche était totalement arasée laissant place au substratum de loess dans lequel ne subsistaient que les structures en creux. Vers le sud la couche s'amenuisait pour laisser place au substratum de marne tertiaire et de bancs de grès.

On peut estimer à partir de ces données que la zone archéologique conservée dans l'ancienne dépression avait une forme ovalaire qui est due surtout aux processus d'érosion qui ont concerné les abords plus en relief, elle devait avoir une superficie de 300 à 400 m² dont 150 m² ont été fouillés. Elle présentait de ce fait de sensibles variations de densité entre ses différents secteurs.

Dans la partie ouest de P IV la densité des objets s'accroissait considérablement du nord vers le sud. Elle était très faible dans la travée 9 (de 0 à 4 objets) et pouvait atteindre plus de 220 objets au mètre carré dans la travée 17. Cette variation est due au pendage de la couche qui était probablement très érodée au nord et mieux conservée vers le sud où elle pouvait atteindre 0,20 m d'épaisseur. Les vestiges qu'elle contenait étaient bien conservés : ils semblaient peu piétinés et peu déplacés comme le révèle un gros vase ovoïde cassé sur place avec ses panneaux en connexion qui a été trouvé dans le carré E11.

Dans la partie sud la densité des objets décroissait du nord au sud. Elle pouvait atteindre près de 200 objets au mètre carré dans la travée 25 pour tomber à moins de 10 objets au mètre carré dans la travée 27. Ces variations sont dues au fait que la couche archéologique s'amenuisait dans ce secteur pour laisser place à un banc de grès et à un affleurement de marne tertiaire. Dans ces carrés les objets étaient très fragmentés et le niveau était partiellement remanié par le passage des charrues et la présence de grosses racines de pins maritimes.

Dans le secteur est, la couche archéologique était très bien conservée, elle pouvait atteindre 0,35 m d'épaisseur, ce qui indique une accumulation d'épandages et sans doute de matériaux de construction du type terre crue *in situ*. La densité des objets pouvait atteindre 400 objets au mètre carré. On a noté cependant une décroissance sensible dans le secteur nord-est (travées L 14 à 18) qui est due à un amincissement de la couche. Bien qu'aucune subdivision n'ait pu être établie, on a remarqué que les niveaux supérieurs de la couche recelaient des vestiges beaucoup plus fragmentés que le niveau de base. Celui-ci évoquait un sol d'habitat avec des vestiges fauniques et céramiques parfaitement en place et peu déplacés (vases cassés sur place et ossements peu fragmentés).

Auriac, secteur P IV

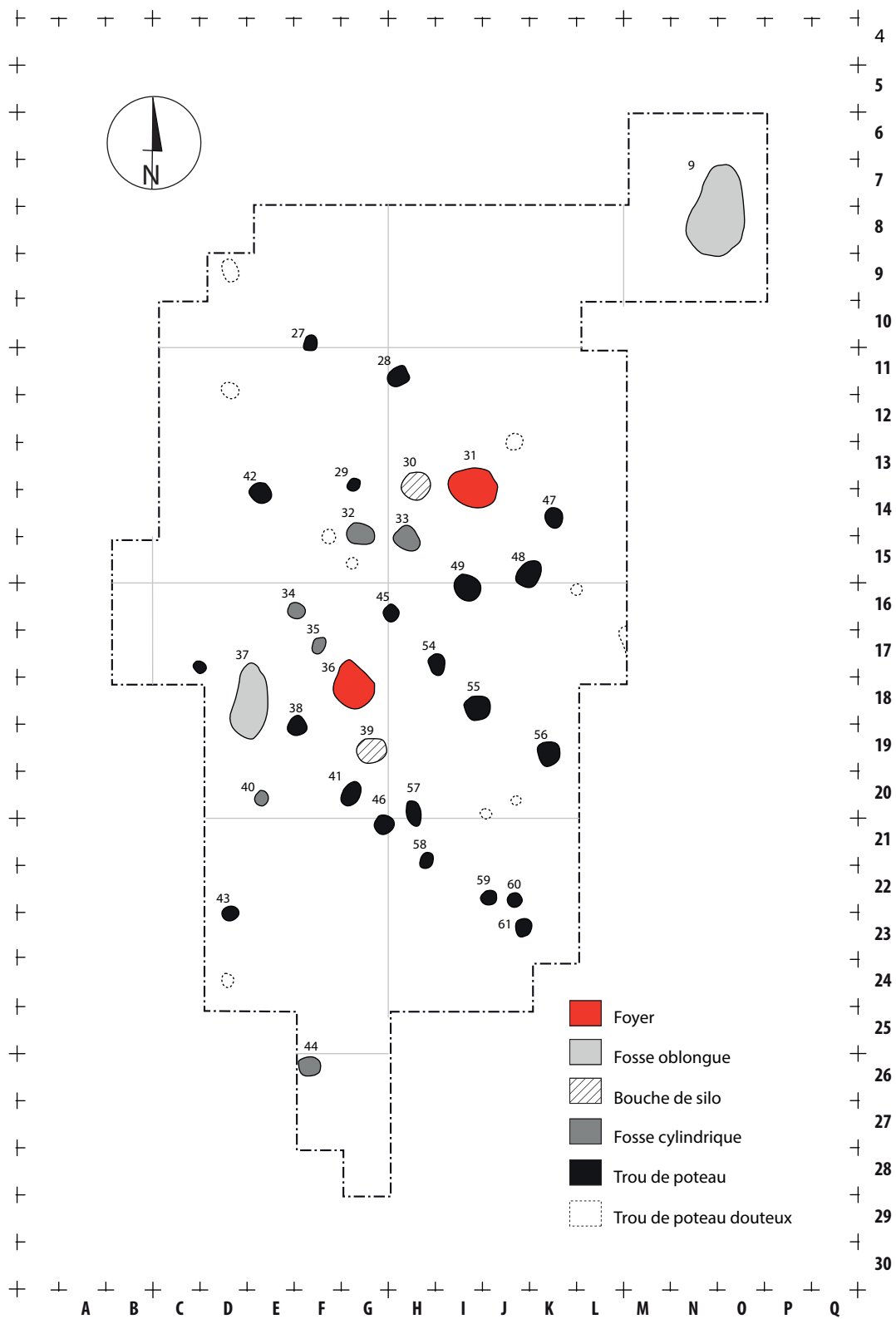


Fig. 8 : Auriac, Carcassonne, Aude, plan de masse des structures en creux du secteur de fouilles P IV qui recélait un sol d'habitat relié à divers types d'aménagements (relevé J. Vaquer, CNRS, dao M. Gandelin, INRAP).



Fig. 9 : Auriac, Carcassonne, Aude, vue de la couche archéologique correspondant à un sol d'habitat dans la carré J12 du secteur P IV. On note en particulier une concentration linéaire de galets plats encochés qui peut correspondre aux pesons d'un filet de pêche ou d'un métier à tisser des tissus cordés (© photo J. Vaquer, CNRS).

Les observations réalisées sur cette nappe archéologique ont révélé que son extension et sa densité étaient uniquement liées à la topographie du paléosol et à son degré plus ou moins grand de remaniement par les labours ou l'érosion. Cette couche archéologique occupait en fait une grande cuvette ovale d'une largeur d'environ 15 m et de longueur inconnue, en tout cas supérieure à 20 m. La densité des objets était directement liée à l'épaisseur de cette couche qui pouvait atteindre 0,40 m dans l'axe est-ouest de la cuvette. Le fait que la nappe archéologique ait été piégée dans un paléosol brun qui se prolongeait sous son niveau de base permet d'affirmer que cette cuvette est bien d'origine naturelle.

2.2.2. Les structures évidentes

La reconnaissance des structures évidentes en creux a été fondée sur plusieurs critères. Dans quelques cas c'est le contraste sédimentaire entre l'encaissant et le remplissage qui a été reconnu, ce qui a été possible pour la structure 9, creusée dans le loess jaune et remplie de terre brune ou pour quelques trous de poteaux de la zone sud qui étaient creusés dans la marne tertiaire et remplis de limon brun. Dans deux cas les structures en creux ont pu être reconnues très précisément grâce à leur bordure rubéfiée, ce qui a permis de les identifier d'emblée comme des foyers. Pour la plupart des autres cas ce sont les concentrations de vestiges ou de pierres se prolongeant sous le niveau de la nappe archéologique qui ont permis de reconnaître la présence de structures souterraines sans qu'on puisse déceler un contraste sédimentaire très évident. Ces concentrations ont été pour la plupart sur-creusées en portant une attention particulière aux relevés des positions des vestiges, notamment aux pièces en position oblique ou verticale qui pouvaient indiquer d'anciens creusements. Cinq types de structures ont été reconnus.

- Les foyers à cuvette de combustion rubéfiée.

Il s'agit de deux structures en creux de forme circulaire

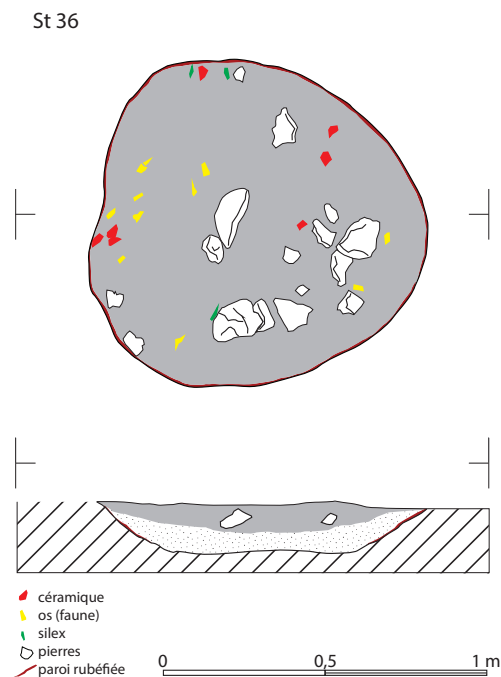


Fig. 10 : Auriac, Carcassonne, Aude, plan et section de la structure 36 du secteur de fouille P IV. C'est une structure de combustion du type foyer en cuvette ouvert

ayant des paroi rougies et indurées et un remplissage cendreux. Le structure 31 mesurait 1 m de diamètre à l'embouchure et 0,80 m de diamètre au fond, à 0,30 m de profondeur. Les résidus de combustion qui la comblaient contenaient de rares galets, des nodules de terre cuite et des tessons. La structure 36 était une aire cendreuse ovoïde mesurant 1,05 m sur 0,90 m pour une profondeur de 0,12 m (fig. 10). Son remplissage comportait un niveau supérieur de cendres blanches incluant quelques pierres chauffées et un niveau de base très charbonneux. On peut les interpréter comme des foyers ouverts qui contenaient le même type de sédiment cendreux que l'on trouve habituellement à l'état de vidanges dans les dépotoirs. Ils devaient être réutilisables et donc ont pu avoir une longue durée d'utilisation.

- Les fosses oblongues «en baignoire»

On en compte deux. La structure 9 a été détectée lors de la réalisation d'une tranchée exploratoire, elle est apparue comme une tache de terre brune au sein d'un environnement de loess. La fouille a révélé une fosse «en baignoire» mesurant 1,76 m de long, 1,25 m de large et 1,03 m de profondeur (fig. 11). La base était plate et correspondait au sommet d'un niveau de marne tertiaire. Au centre de la fosse on a pu détecter un trou circulaire mesurant 0,15 m de diamètre qui s'enfonçait de 0,33 m dans la marne. Le remplissage de cette fosse était constitué de terre limoneuse brune sans vestiges archéologiques, si ce n'est deux galets et de nombreuses coquilles d'escargots de l'espèce *Cyclostoma elegans* qui ne permettent pas de la dater précisément. Cette structure est très probablement une fosse de stockage ou une petite cave qui contenait un dispositif d'accès en bois

sous forme d'un poteau central. La structure 37 était une fosse oblongue à parois verticales mesurant 1,60 m de long et 0,75 m de large pour une profondeur de 0,60 m. Elle contenait un remplissage de limon brun comportant quelques pierres, des charbons de bois et du mobilier au sommet. Ce genre de fosse a pu servir pour du stockage



Fig. 11 : Auriac, Carcassonne, Aude, photographie de la fosse oblongue St 9 du secteur P IV prise du sud. cette fosse était creusée dans le loess et comportait un trou de poteau central creusé au fond dans le substratum marneux (photographie J. Vaquer, CNRS).



Fig. 12 : Auriac, Carcassonne, Aude, vue verticale de la petite fosse 34 du secteur P IV avec son remplissage particulier comportant une chape de graviers qui contenait une lamelle de silex, une lame de hache polie en néphrite, un lisseur et un pendentif en os (cliché J. Vaquer, CNRS).

à court terme, voire à de l'extraction de terre, avant d'être employée comme dépotoir.

- Les fosses tronconiques

Il s'agit de deux structures en creux qui se matérialisaient par un remplissage très cendreux et des concentrations de mobilier ayant l'aspect de remplissage secondaire en dépotoir. Elles se caractérisaient avant tout par leur ouverture rétrécie. La structure 30 est apparue d'abord comme une aire cendreuse circulaire incluant des galets chauffés. La poursuite de la fouille a montré qu'il s'agissait d'une fosse tronconique mesurant 0,55 m de diamètre à l'embouchure et 0,90 m à la base pour une profondeur de 0,45 m à partir de la base du sol de circulation chasséen. Le remplissage comportait un premier niveau de cendres blanches à galets chauffés dans le goulot, une couche charbonneuse au sommet de la fosse et contre les parois et une couche de terre brune à charbons et rares vestiges à la base. La forme de la structure évoque une bouche de silo d'un type très fréquent dans les sites néolithiques régionaux mais la faible profondeur est surprenante pour une structure de stockage à long terme. Il est possible de ce fait que cette structure n'ait peut-être pas été entièrement fouillée, Il aurait fallu décaisser le terrain pour être sûr, ce qui n'était pas faisable dans le délai imparti. La structure 39 est apparue d'abord comme une concentration de graviers. La poursuite de la fouille a révélé qu'il s'agissait d'une fosse tronconique à remplissage cendreux. Elle mesurait 0,57 m à la base pour une profondeur de 0,37 m, ce qui correspond au volume en négatif du remplissage cendreux mais semble trop petit pour un silo. Il est possible de ce fait que la fouille de cette structure n'ait pas été terminée.



Fig. 13 : Auriac, Carcassonne, Aude, vue du trou de poteau 56 du secteur P IV (photo J. Vaquer, CNRS).

- Les petites fosses à mobilier abondant

Il s'agit de petites structures en creux de forme circulaire ou ovale mesurant entre 0,30 m et 0,55 m de diamètre ou de grand axe et de profondeur variant entre 0,10 et 0,75 m. Leur point commun était de contenir des concentrations de vestiges peu fragmentés ou des niveaux cendres continus qui sont incompatibles avec l'emplacement de piquets ou de poteaux. On en compte six exemplaires (St 32, 33, 34, 35, 40 et 44). Les structures 35 (0,32 m / 0,10 m) et 44 (0,45 m / 0,15 m) étaient de petites cuvettes contenant des silex, des tessons et des os de faune. Les structures 40 (0,40 m / 0,30 m) et 34 (0,30 m / 0,37 m) contenaient toutes les deux une chape de graviers. Dans la 34 celle-ci englobait un dépôt particulier comportant une hache polie, un pendentif et un lissoir en os et elle recouvrait un dépôt cendres contenant les restes d'un vase à col et une coquille de moule (fig. 12). Dans la fosse 32 (0,55 m / 0,27 m) qui était comblée de terre brune charbonneuse se trouvait un autre dépôt particulier contenant une hache polie et une bille en calcaire. La structure 33 mesurait 0,55 m de diamètre et était nettement plus profonde que les autres (0,75 m). Elle était remplie de terre brune avec des passées cendres et contenait de nombreux tessons et silex. Il est difficile d'émettre des hypothèses valables pour ce genre de structure dont le remplissage peut fort bien être secondaire, sans lien direct avec leur fonction initiale. Si les dépôts particuliers des structures 32 et 34 sont vraiment intentionnels, on peut envisager une fonction éventuelle de cache ou de resserre pour certaines d'entre-elles.

- Les petits trous de poteaux

Ces trous ne recélaient pas de mobilier abondant et étaient de dimensions réduites. Leur forme est en général cylindrique avec un diamètre compris entre 0,25 et 0,45 et une profondeur comprise entre 0,15 et 0,40 m (fig. 13). Deux structures étaient ovalaires (48 et 57). Certains contenaient des pierres ou des galets inclinés voire verticaux qui ont pu servir à caler des poteaux ou des piquets (28, 29, 42, 43, 54, 56, 57, 58). On en compte 20 probables (structures 27, 28, 29, 38, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61) et 9 douteux. On doit remarquer que de telles structures à faible densité de pierres ou de mobilier ont pu nous échapper dans la zone centrale où aucun contraste sédimentaire ne pouvait être observé. Certains de ces trous semblaient former des alignements (45, 54, 55, 56 ou bien 38, 41, 46, 57, 58, 59, 60, 61) ou un arc de cercle (47, 48, 49) mais aucun effet de paroi n'a pu être observé à leur niveau dans la répartition du mobilier au niveau du sol de circulation. La nappe d'objets était en effet très dense sur l'ensemble de la zone où ils se trouvaient. La seule différence perceptible concernait en fait la fragmentation des vestiges qui était plus forte au-delà de l'alignement le plus au sud. Ces trous de poteaux ne semblent pas avoir servi à l'ancrage de murs mais peut-être ont-ils servi comme des supports de toiture. L'existence dans cette zone de superstructures en bois et éventuellement de structures en terre crue paraît probable vu le bon état des vestiges et leur faible

remaniement qui implique un processus d'accumulation *in situ* sur une certaine durée. Il pourrait s'agir d'une zone d'habitats entremêlés ou superposés dont la structuration ne pouvait pas être saisie de façon évidente.

2.3. La fouille du secteur P III

Le secteur P III est une fouille réalisée dans un ancien talweg au sud-ouest du fossé 1 de l'enceinte où d'assez nombreux vestiges lithiques et céramiques avaient été recueillis en surface au cours de prospections. Le décapage mécanique de la terre labourée épaisse de 0,50 à 0,60 m a permis de repérer la base d'un paléosol brun contenant une nappe d'objets archéologiques peu dense, en grande partie détruite par les labours et des structures en creux qui s'y rattachaient. Un carroyage métrique a été établi sur une surface de 88 m² qui ont été fouillés manuellement avec réalisation de relevés en dessins.

2.3.1. La nappe archéologique

La nappe d'objets néolithiques qui se composait de galets, de tessons de poterie, d'objets lithiques taillés et de restes de faune était très inégalement conservée. Elle se trouvait au sein du sol brun limoneux qui comble ce talweg creusé dans la molasse de l'Eocène et localement surmonté de colluvions du Quaternaire incluant de gros galets éolisés. La densité des objets dans l'aire fouillée est essentiellement due à l'état de conservation de la nappe, celle-ci était totalement détruite vers le nord et l'est et partiellement conservée vers le sud et l'ouest. Dans cette zone déclive la densité de vestiges pouvait atteindre jusqu'à une centaine d'objets au mètre carré. Le plan de répartition ne peut dans ces conditions être considéré comme un ensemble intègre, il traduit surtout l'état de conservation inégal de la nappe archéologique. On notera néanmoins qu'il est assez rare de trouver des sols de circulation dans les sites de plein air néolithiques, ce qui permet au moins d'être pratiquement sûr que les structures en creux situées sous le niveau de cette nappe doivent être dans un état proche de celui de leur abandon.

2.3.2. Les structures évidentes

Les structures évidentes creusées dans le sol limoneux brun, voire même dans le substratum de grès sont au nombre de sept (fig. 14). La plupart ont été reconnues sous la forme d'anomalies telles que des concentrations de pierres brûlées ou des traces de terre rubéfiée (F5, F20, F22) ou bien des concentrations de vestiges incluses dans du sédiment brun sombre chargé en témoins de combustion (F4, F6, F21, F23). En fonction de leur forme et de leur remplissage on peut en définir plusieurs types.

- Les fours à garniture de pierres chauffées.

St 5 : cette structure en creux située sur un affleurement de grès a été en partie endommagée lors du décapage mécanique. La partie conservée était une petite cuvette mesurant 55 cm de diamètre pour une

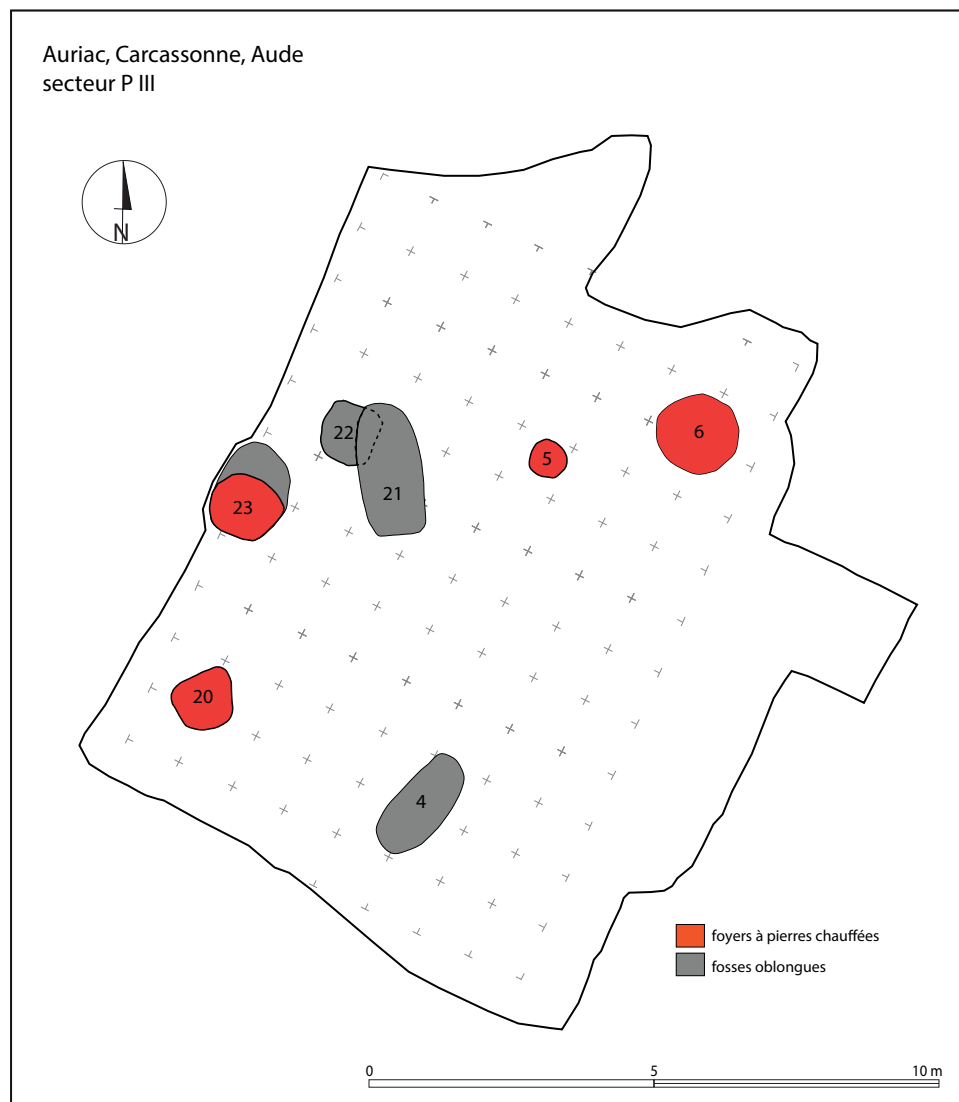


Fig. 14 : Auriac, Carcassonne, Aude, plan de masse du secteur P III (relevé et dao J. Vaquer, CNRS)

profondeur de 13 cm. Le remplissage était fait de terre brune charbonneuse englobant des galets fracturés. La structure contenait aussi quelques morceaux de torchis cuits et quelques vestiges (tessons, os de faune et silex). Une bordure était nettement rubéfiée. Il s'agit donc d'une cuvette de combustion. Les pierres de chauffe n'étaient pas très nombreuses dans cette structure qui a été amputée.

St 6 : cette structure est apparue sous la forme d'une concentration de tessons de poteries et de débris de faune englobée dans une terre charbonneuse noirâtre. La fouille a révélé que ces vestiges étaient piégés dans une cuvette ovale à l'embouchure (160/1,30 m) surcreusée au centre où elle prenait vers la base une forme circulaire de 1,20 m de diamètre. La profondeur maximale était de 0,40 m. Le haut de cette fosse était creusé dans un niveau encroûté à galets éolisés tandis que vers le bas la structure était creusée dans le banc de grès tertiaire. Le remplissage comportait deux couches nettement distinctes. Le couche supérieure de terre argileuse noirâtre contenait de nombreux tessons

et des os de faune ainsi que des fragments de torchis cuits. La couche inférieure, cendreuse et grise recelait de nombreuses grosses pierres dont quelques débris de meules en grès et un broyeur ainsi que de gros tessons. La base et les parois de la cuvette creusées dans le grès étaient fortement rubéfiées. Il s'agit donc d'une cuvette de combustion à remplissage de pierres chauffées ayant formé un calorifère qui a pu servir comme un four pour des cuissons à l'étouffée d'aliments placés au dessus des pierres chauffées dans l'espace supérieur de la structure. Après utilisation le dispositif de chauffe est resté en place tandis que l'espace de cuisson qui a pu être couvert a reçu un dépôt détritique sans relation directe avec la fonction initiale de la structure.

St 22 : cette structure est apparue sous le fond de la fosse 21 qui la recoupait partiellement en ayant tronqué sa bordure rubéfiée. Elle était en partie creusée à la base du paléosol brun et entamait le grès en place sur une quinzaine de centimètres (fig. 15). La cuvette avait une forme sub-quadrangulaire de 0,90 à 1,05 m de côté et une profondeur totale de 0,30 m. Son remplissage

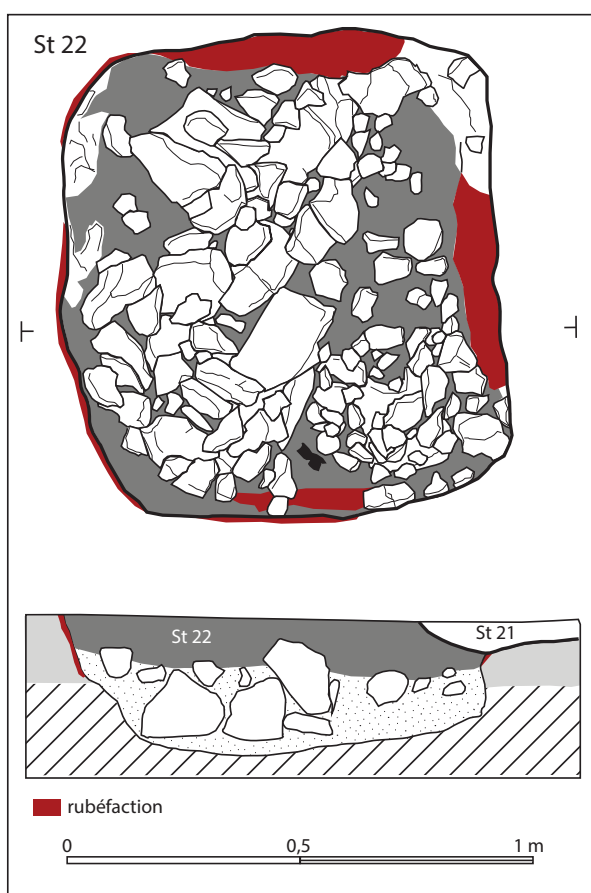


Fig. 15 : Aurillac, Carcassonne, Aude, plan et section du four à pierres chauffées St 21 du secteur P III (relevé et dao J. Vaquer, CNRS).

comportait deux couches. Au sommet il s'agissait d'une terre limoneuse brune contenant des vestiges détritiques (tessons de poterie et des boulettes de terre cuite). À la base se trouvait une garniture dense de pierres chauffées comportant surtout des blocs de grès brûlés et quelques galets. Ces éléments fissurés sur place par l'ustion étaient emballés dans une terre noire cendreuse contenant de gros charbons de bois. Il s'agissait d'un dispositif calorifère en place.

St 23 : cette structure est apparue d'abord sous la forme d'une concentration d'objets dans une aire oblongue mesurant 1,75 m de long sur 1,30 m de large. La poursuite de la fouille a révélé que la partie sud était surcreusée par une cuvette circulaire mesurant 1,20 m de diamètre dont les bords verticaux étaient rubéfiés. Le comblement de cette cuvette comportait de nombreux blocs de grès dont plusieurs fragments de meules et de polissoirs et des galets brûlés emballés dans un sédiment limoneux noirâtre riche en charbons et en nodules de terre cuite. La profondeur maximale de cette structure était de 0,30 m. Il s'agissait d'un four à pierres chauffées avec creusement annexe destiné peut-être à la constitution d'une couverture en terre pour un fonctionnement en four de type « polynésien » permettant une cuisson à l'étouffée.

St 20 : cette fosse est apparue de prime abord grâce au pointement de gros blocs de grès brûlés. La fouille a permis ensuite de retrouver sur la presque totalité de son pourtour une zone fortement rubéfiée représentant la paroi cuite de la fosse. Cette structure de forme oblongue mesurait 1,20 m / 1 m et sa profondeur mesurait 0,25 m. Le remplissage comportait deux couches distinctes. Une couche supérieure de comblement contenait quelques vestiges et une couche de base en position fonctionnelle comportait de gros blocs de grès brûlés dont des fragments de meules et de polissoirs et quelques galets englobés dans un sédiment très carbonneux, riche en nodules de terre cuite. Les pierres de chauffe étaient plus nombreuses du côté ouest, il est possible de ce fait que ce four ait été partiellement démantelé avant d'être comblé.

- Les fosses oblongues ou « en baignoire »

St 4 : la structure 4 est apparue comme une concentration de vestiges englobés dans un sédiment plus sombre que le paléosol brun. La fouille a montré que ces objets (tessons, restes de faune, silex, obsidienne et galets) étaient piégés dans le remplissage d'une fosse oblongue mesurant 2 m de long et 0,90 m de large. Cette fosse en forme de baignoire était creusée jusqu'au substratum de grès qui n'était pas entamé à 0,52 m de profondeur maximale. Des traces nettes d'un petit feu sous forme d'une aire rubéfiée et de résidus de combustion étaient observables à la base mais uniquement dans la partie sud.

St 21 : Cette structure est apparue comme une aire oblongue de terre brune recelant de nombreux vestiges (tessons de céramique, silex, une hache polie, des fragments de coquillages). La fouille a montré qu'il s'agissait d'une fosse oblongue creusée dans le sol brun jusqu'au substratum constitué ici d'un placage de galets éolisés et encroûtés d'âge quaternaire. Le pendage accentué de ce placage explique l'asymétrie longitudinale de cette fosse qui mesurait 0,05 m vers le nord et 0,25 m vers le sud. Elle mesurait 2,40 m de long et 1,15 m de large. C'est très probablement une fosse d'extraction de terre ayant eu une fonction secondaire de dépotoir. Elle recoupait la structure 22 dont la paroi d'argile cuite avait été tronquée, ce qui indique qu'une durée assez longue a dû séparer la réalisation des deux structures.

La zone P III située en dehors de l'enceinte néolithique d'Aurillac est caractérisée par des structures de combustion à pierres chauffées qui ont pu être utilisées pour des cuissons à l'étouffée et qui sont très courantes dans le Néolithique du midi de la France aussi bien sur les sites de plein air que dans les sites en abri sous roche. Ces structures étaient ici bien conservées car elles se rattachaient à un sol de circulation permettant de déterminer pour la plupart leur profondeur réelle (entre 25 et 40 cm). Ce critère de profondeur était important pour le fonctionnement de ces structures puisque dans plusieurs cas le creusement a été poursuivi dans le grès en place. Il permettait de ménager au dessus du calorifère un espace destiné à la mise en place des éléments à cuire ou à torréfier (Vaquer et al. 2003).

L'originalité des structures d'Auriac réside dans le choix des blocs de grès pour la constitution des calorifères. Il s'explique par l'omniprésence de cette roche sur le site et une plus grande facilité d'obtention que les galets généralement utilisés sur d'autres sites de terrasses.

Les deux fosses oblongues «en baignoire» appartiennent à un autre type de structure moins courant mais attesté sur plusieurs sites néolithiques de la région, notamment à Villeneuve-Tolosane en Haute-Garonne. On suppose que ces fosses étaient destinées à l'extraction de terre et au stockage temporaire de denrées. Elles ne présentent généralement pas de traces de combustion comme c'est le cas ici pour la structure F4, ce qui nous laisse penser que ce fait n'est pas très significatif. Par ailleurs St 4 est relativement profonde pour avoir servi à du stockage, ce qui ne semble pas être le cas de St 22.

3. LES DATATIONS AU RADIOCARBONE DE L'ENCEINTE D'AURIAC

À la suite de la fouille, trois datations ont été demandées au laboratoire de Gif-sur-Yvette. Ces trois datations ont été réalisées sur des charbons de bois. Les différents lieux de prélèvement étaient la fosse 23 du secteur P III (Gif 8386), le fossé St 1 (base) dans le secteur P I (Gif 8387) et l'un des silos du secteur P IV H12-13 (Gif 8388). Les résultats obtenus ont révélé une certaine cohérence entre eux mais n'ont pas réellement été retenus comme valables car ils se situaient globalement dans des fourchettes beaucoup plus récentes que celles attendues pour l'étape classique du Chasséen méridional.

- Gif 8386 : 4650 ± 60 B.P., calibration à 2 s :
- 3605 à - 3179 avant J.-C.
- Gif 8387 : 4610 ± 60 B.P., calibration à 2 s :
- 3569 à - 3121 avant J.-C.
- Gif 8388 : 4690 ± 70 B.P., calibration à 2 s :
- 3628 à - 3216 avant J.-C.

La fourchette de temps proposée par ces trois datations se situe entre le 37^e et le 32^e siècle ce qui correspond dans la région considérée au Néolithique final 1 représenté sur de nombreux sites par la culture définie comme Saintponien (Rodriguez 1968 ; Ambert 2003). On ne peut pas connaître la cause de ce rajeunissement par rapport à la fourchette attendue pour l'étape classique du Chasséen méridional qui se situe normalement dans le premier quart du quatrième millénaire. Il faut seulement noter que la cause de ce rajeunissement semble avoir agi de la même façon sur les trois mesures qui ont donné des résultats très proches.

En 2015, quatre nouvelles datations ont pu être réalisées grâce au programme Artémis. Ce sont des échantillons de faune du fossé St 2 qui ont été sélectionnés dans plusieurs niveaux de comblement couvrant toute la séquence de remplissage.

- St 2, n°14, L6, niveau 1 : Ly-11720 : 5110±35 soit :
à 68,2% de probabilités 3966 BC à 3936 BC (24,5%) -
3872 BC-3811 BC (43,7%)
à 95,4% de probabilités 3976 BC (42,2%) 3894 - BC
3881 BC (53,2%) 3799 BC.
- St 2, n°14, L6, niveau 5 : Ly-11721 : 5100±30 soit :
à 68,2% de probabilités 3960 BC à 3936 BC (19,9%) -
3872 BC à 3811 BC (48,3%)
à 95,4% de probabilités 3968 BC à 3896 BC (37,2%) -
3880 BC 3800 BC (58,2%).
- St 2, n°6, L6, niveau 12 : Ly-11722 : 5120±35 soit :
à 68,2% de probabilités 3972 BC à 3937 BC (32,5%) -
3862 BC à 3812 BC (35,7%)
à 95,4% de probabilités 3986BC à 3894BC (47,5%) -
3881BC à 3800BC (47,9%)
- St 2, n°2, L6, niveau 17 : Ly-11723 : 5105±35, soit :
à 68,2% de probabilités 3963 BC à 3936 BC (22,1%) -
3872 BC à 3811 BC (46,1%)
à 95,4% de probabilités 3972BC à 3894BC (40,4%) -
3881BC à 3800BC (55,0%)

Ces quatre datations situent l'occupation du site d'Auriac dans les deux premiers siècles du 4^e millénaire BCE, ce qui est tout à fait conforme à la position envisagée à partir des composantes typologiques de la culture matérielle qui présentent les caractères de l'étape classique du Chasséen méridional. C'est le cas en particulier de l'industrie lithique taillée qui est essentiellement en silex blond bédoulien du Vaucluse traité thermiquement (Briois 2006, Vaquer et Remicourt 2010) et qui parvenait sur le site sous forme de nucléus préformés selon un mode dit «mixte» qui est intermédiaire entre le style conique et le style quadrangulaire plat (Léa 2004). C'est le cas aussi de la céramique dont les traits culturels morphologiques et décoratifs sont très homogènes dans toutes les séries du site (fig. 16). Elle est représentée par plus de 300 formes restituables qui ont permis de définir le style particulier d'Auriac (Vaquer 1990 b, Vaquer 1993, Jédikian 2000). Celui-ci est attesté sur d'autres sites languedociens comme les Plos de Ventenac-Cabardès, Aude (Vaquer 1990 a), la couche 12 de la grotte de Camprafaud, Ferrières-Poussarou, Hérault (Rodriguez 1984), Mas d'Embec à Saint-Pargoire, Hérault (Briois 2004) ou La Plaine du Chrétien (F 39) à Montpellier, Hérault (Georjon 2003). Il apparaît davantage comme représentatif d'une étape «classique» du Chasséen languedocien que comme un faciès géographique particulier malgré les similitudes qu'il présente avec le faciès caussenard du Noyer (Gernigon 2006).

CONCLUSION

L'opération de fouilles préventives du site d'Auriac à Carcassonne a permis d'observer de nombreux aspects concernant une enceinte en barrage d'éperon alluvial qui comportait un fossé et une levée de terre dont les caractères et la restitution plausible suggèrent un aspect monumental et défensif. Il subsiste évidemment quelques

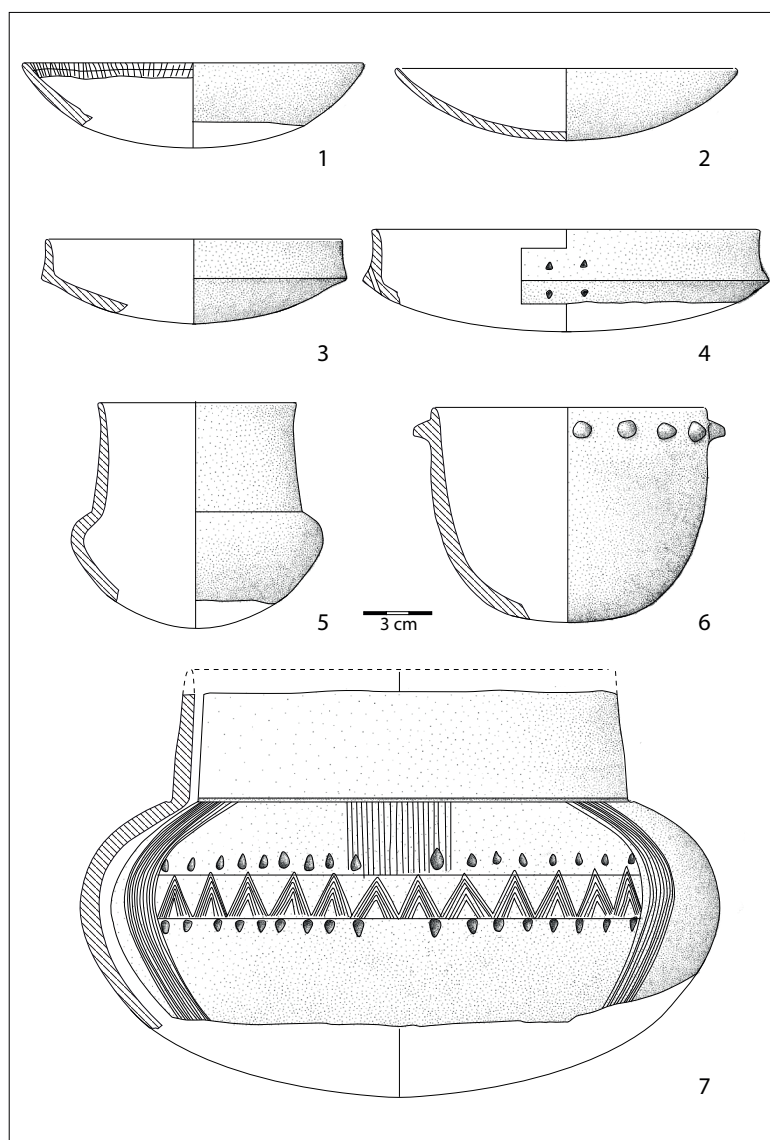


Fig. 16 : Auriac, Carcassonne, Aude), échantillons de céramiques du secteur P IV, représentatives du style d'Auriac : 1 et 2 coupes en calotte, 3 et 4 écuelles carénées peu profondes du type Lagozza, 5 vase à épaulement, 6 bol hémisphérique à couronne de mamelons, 7 vase à col décoré de motifs linéaires incisés et muni de rubans multiformes (dessin J. Vaquer, CNRS et M. Gandelin, INRAP).

lacunes de connaissances, notamment au sujet du nombre exact de passages qu'elle a pu comporter sur son tracé transversal et sur d'éventuels autres retranchements qui ont pu border les escarpements naturels de l'éperon. Par sa configuration sur un site de confluence *grosso modo* triangulaire cette enceinte d'Auriac en évoque d'autres reconnues par prospection et photographies aériennes dans le Chasséen de l'Aude, notamment sur le site des Plos de Ventenac-Carbardès ou sur le site de La Farguette à Cavanac (Vaquer 2011), mais ces dernières n'ont pas été sondées et l'on n'a pas de données précises sur leur structuration et leur datation.

La seule enceinte audoise néolithique qui puisse être mobilisée pour des comparaisons détaillées est celle de Poste-Vieille à Pezens. Révélée presque en entier par les photographies aériennes, son plan correspond très

clairement au type à fossé interrompu où en chapelet de fosses alignées laissant de multiples passages (Vaquer, Passelac, Claustre, 1997). Le retranchement est différent de celui d'Auriac puisqu'il ne s'agit pas d'un véritable éperon de confluence mais plutôt d'une enceinte en appui sur un rebord convexe de terrasse alluviale. Son extension est beaucoup plus grande puisque le fossé a été reconnu sur 650 m de long et qu'il délimite un espace d'environ 12 hectares. Les quinze excavations qui constituent le fossé interrompu quoique bien alignées avaient des longueurs différentes comprises entre 8 m pour la plus courte et 48 m pour la plus longue et elles étaient séparées par des passages d'ampleur inégale oscillant entre 1,50 m et 8 m. La fouille réalisée en deux temps (Guilaine et Barthès et al. 1997) a révélé que le fossé à section trapézoïdale ou hémicirculaire était creusé dans

les graviers d'une terrasse du Fresquel et qu'il était peu érodé. Sa base conservée a de faibles dimensions de l'ordre de 1,90 à 2,65 m de large et de 0,20 à 0,80 m de profondeur. Les vestiges trouvés dans le remplissage de ce fossé sont attribuables au faciès bizien qui n'a fait l'objet jusqu'à présent que de rares datations incohérentes. Toutefois les caractères typologiques des assemblages les plus représentatifs suggèrent de le placer entre le Chasséen ancien et le Chasséen classique, c'est-à-dire vers la fin du 5^e millénaire av. notre ère (Vaquer, Jédikian *et al.* 2003).

Les fouilles de 1992 ont révélé que le fossé interrompu était doublé par une tranchée de fondation de palissade située à 4 ou 5 m de distance du bord interne. Cette palissade comportait elle aussi des interruptions, qui semblent pour partie dues à l'érosion, mais dont certaines correspondent assurément à des portes. La plus importante à l'est mesurait 1,80 m de large tandis que deux plus petites au sud mesuraient de 0,90 à 1 m. Ces différences suggèrent que la porte la plus large a pu être à deux battants et les plus petites à un seul battant. Comme dans de multiples autres sites il est donc évident que les passages multiples des fossés sont en correspondance avec de multiples portes dans la palissade, ces dernières étant logiquement beaucoup plus étroites que les chaussées non creusées au niveau de l'enceinte fossoyée. Dans la partie interne de l'enceinte quelques fosses, des structures de combustion et des trous de poteaux ont été fouillés. Certaines de ces structures ont livré du mobilier néolithique. Il est probable que seule une partie de ces structures puisse appartenir exactement à la même période que l'enceinte. En effet des structures ont livré du mobilier de style chasséen ancien (F3, T9, T30), une fosse a livré de la céramique typique du Vézazien et une autre un vase biconique de style campaniforme ou du Bronze ancien. Près de la porte occidentale un groupe de trous de poteaux correspond peut-être aux vestiges partiellement conservés d'un bâtiment à ossature en bois de forme plus ou moins ovale. Si l'on se fie au degré de conservation d'une base de silo tronconique qui a livré du mobilier du même style que celui piégé dans le comblement du fossé on peut considérer qu'il manque environ un mètre de sédiment au dessus du niveau de décapage archéologique. Cette indication permet de supposer que le fossé avait à l'origine près de 3 m de large pour 1,80 m de profondeur et la palissade environ 0,70 m de large pour 1,30 m de profondeur. Les traces observées au fond laissent supposer des pieux en rondins d'environ 0,20 m de diamètre. Si l'on se fie à ces seules données, le fossé n'aurait donné que 5 mètres cubes de remblais au mètre linéaire pour l'édification d'un talus de terre entre le bord interne du fossé et la palissade, ce qui est très peu pour réaliser une escarpe et protéger la palissade contre des attaques au feu.

L'enceinte d'Auriac évoque aussi d'autres enceintes fouillées dans le Toulousain, notamment à Saint-Michel-du-Touch, à Villeneuve-Tolosane et Cugnaux ainsi qu'à Saint-Genès, Castelferrus en Tarn-et-Garonne (Vaquer

1990). Cependant elle s'en différencie assez nettement par le fait que la plupart des enceintes du Chasséen garonnais sont à fossés interrompus, en général peu profonds et dans quelques cas doublés de palissades qui devaient former l'essentiel des barrages, notamment à Cugnaux (Gandelin 2011). La seule enceinte du Toulousain qui ressemble à celle d'Auriac par le caractère continu des fossés et leur ampleur est celle de Château-Percin à Seilh (Haute-Garonne), le caractère monumental du rempart qui jouxtait le fossé de ce site a été révélé grâce à un incendie (Gandelin *et al.* ce volume). Les nombreuses datations obtenues la situe dans le premier quart du 4^e millénaire avant notre ère.

Il se pourrait que ces différences de conception et de techniques de construction des enceintes soient liées à la chronologie et révèlent une évolution. On sait en effet que des barrages avec seulement une palissade de rondins ont été édifiés dès le Chasséen ancien à Saint-Michel-du-Touch et à Villeneuve-Tolosane (Gandelin 2011). Au cours du Chasséen ancien garonnais des systèmes d'enceintes à fossé interrompu semblent avoir existé notamment à Saint-Michel-du-Touch, Toulouse (Haute-Garonne). C'est ce que suggère l'examen du mobilier des tronçons de fossés A 150 et A 141 des fouilles Méroc-Simmonet et de la base du fossé US 2067 des fouilles de l'Inrap au 13 rue de la Flambère (Merleau *et al.* 2011). Ce type d'enceinte à fossé interrompu a persisté ensuite pendant les étapes classiques et récentes du Chasséen garonnais à Saint-Michel-du-Touch et à Villeneuve-Tolosane.

L'autre résultat important des fouilles d'Auriac est d'avoir révélé des sols d'habitat préservés dans deux zones déprimées. Dans le secteur P IV à l'intérieur du site un sol de circulation jonché de nombreux vestiges se raccordait à des structures en creux de divers types (trous de poteaux, foyers, silos, etc.) qui évoquent une aire d'habitat durable. Dans le secteur P III en dehors de l'enceinte une nappe archéologique moins dense et raccordée à des fours à pierres chauffées évoque plutôt une aire d'activités. L'étude des séries de mobilier du site d'Auriac a révélé une très forte homogénéité des productions lithiques et céramiques qui a permis de définir un style chasséen particulier dit d'Auriac qui correspond à l'étape classique de cette culture dans le Midi. Hormis un silo qui a livré du mobilier du Chasséen ancien et quelques fosses datables du Néolithique final, le site d'Auriac n'a eu qu'une seule occupation de courte durée que les nouvelles datations au radiocarbone permettent de situer vers les 39^e et 38^e siècles avant notre ère.

Il apparaît à la lumière de ces résultats et de ces comparaisons que le groupe des enceintes néolithiques d'Occitanie essentiellement documenté dans le bassin de l'Aude et de la Garonne se compose de plusieurs types d'enceintes. Elles sont établies pour la plupart des cas sur des sites de terrasses alluviales et sont adaptées à la topographie, ce qui donne des éperons barrés sur des sites de confluence ou des camps en appui sur un escarpement naturel. Les datations numériques les plus anciennes de Saint-Michel-du-Touch suggèrent que les

plus anciennes seraient du Néolithique moyen initial et correspondraient au type le plus simple à palissade de rondins. Les enceintes à fossé interrompu doublé d'une palissade qui appartiennent à un type amplement documenté en Europe occidentale sont attestées à partir du Chasséen garonnais à Saint-Michel-du-Touch et à partir du Bizien dans le bassin de l'Aude, soit vers la fin du cinquième millénaire av. notre ère. Ce type a continué par la suite pendant le Néolithique moyen 2 notamment dans la vallée de la Garonne à Saint-Michel-du-Touch, à Villeneuve-Tolosane et à Saint-Genès où certaines ont atteint des surfaces considérables avoisinant la trentaine

d'hectares. Les enceintes d'Auriac à Carcassonne et de Château-Percin à Seilh qui ont des fossés plus profonds et plus continus étaient manifestement doublées d'un talus ou d'un rempart monumental construit en bois et en terre crue. Elles enserrant des aires d'habitat plus réduites et elles ont un caractère défensif nettement plus évident que celui des enceintes à fossé interrompu. Il se pourrait qu'elles correspondent à une amélioration des aspects défensifs de ce genre d'ouvrage en périodes de crise et de conflits plus fréquents que l'on peut situer dans le courant du premier quart du 4^e millénaire avant notre ère.

BIBLIOGRAPHIE

Ambert P.

2003 : Défense et illustration du Néolithique récent du Languedoc central, plus particulièrement de celui de la région Saint-Pons-Lodève, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 100, n°2, p. 357-374.

Brioso F.

2004 : Saint-Pargoire, Mas d'Embec. *Archéologie de La France Information*, [en ligne], Languedoc-Roussillon, mars 2004, [http://adfl.revues.org/11718].

Brioso F.

2005 : *Les industries en pierre taillée néolithiques en Languedoc occidental*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, n°20, Lattes, Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 341 p.

Brioso F., Brossier S., Gernigon K., Vaquer J.

1998 : Polymorphisme des industries en silex chasséennes entre le Rhône et l'Aquitaine, in D'Anna A. et Binder D. (dir.), *Production et Identité culturelle, actualité de la recherche. Actes de la 2^{ème} session des Rencontres méridionales de Préhistoire récente, Arles (Bouches-du-Rhône), 8-9 novembre 1996*, Antibes, Association pour la Promotion et la Diffusion des Connaissances Archéologiques, p. 129-144.

Courtin J.

1974 : *Le Néolithique de la Provence*, Mémoire de la Société Préhistorique Française, n°11, Paris, Éditions Klincksieck, 359 p.

Gaillard A.

2003 : Le site d'Auriac-Golf à Carcassonne (Aude) : une aire d'ensilage du Chasséen ancien, in Gasco J., Guthertz X., de Labriffe P-A (dir.), *Temps et espaces culturels du 6e au 2e millénaire en France du Sud. Actualité de la recherche. Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, actes de la quatrième session, Nîmes (Gard), 28 et 29 octobre 2000*, Monographie d'Archéologie Méditerranéenne, n°15, Lattes, Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, p. 393-396.

Gernigon K.

2006 : Le Chasséen sur les Grands Causses, un éclairage local sur un phénomène méridional, in Gasco J., Leyge X., Gruat F. (dir.), *Hommes et passé des Causses. Hommage à G. Costantini, Colloque de Millau, 16-17-18 juin 2005*, Archives d'Écologie Préhistorique, Toulouse, p. 85-98.

Georjon C.

2003 : Chronologie, variabilité et phénomène de récurrence dans les corpus céramiques chasséens de la basse vallée du Lez (Hérault), in Gasco J., Guthertz X., de Labriffe P-A (dir.), *Temps et espaces culturels du 6e au 2e millénaire en France du Sud. Actualité de la recherche. Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, actes de la quatrième session, Nîmes (Gard), 28 et 29 octobre 2000*, Monographie d'Archéologie Méditerranéenne, n°15, Lattes, Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, p. 115-134.

Guilaine J., Vaquer J.

1972 : La station chasséenne d'Auriac, Carcassonne (Aude), *Études sur Carcassonne préhistorique et protohistorique*, Société d'Études Scientifiques de l'Aude, p. 9-18.

Guilaine J., Vaquer J.

1973 : Le site chasséen d'Auriac, Carcassonne (Aude), *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 70, études et travaux, p. 367-382.

Guilaine J., Vaquer J., Bouisset P.

1976 : Un vase-support chasséen à Ouveillan (Aude), *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t.73, compte-rendu des séances mensuelles, n°3, p. 83-90.

Jédikian G.

2000 : Typologie de la céramique chasséenne : l'exemple du site d'Auriac (Carcassonne, Aude), in Leduc M., Valdeyron N., Vaquer J. (dir.), *Sociétés et espaces. Actualité de la recherche. Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, actes de la troisième session, Toulouse (Haute-Garonne), 6 et 7 novembre 1998*, Toulouse, Archives d'Écologie Préhistorique, p. 305-311.

Léa V.

2004 : *Les industries lithiques du Chasséen en Languedoc oriental : caractérisation par l'analyse technologique*, British Archaeological Reports, International Series, n°1232, Oxford, Archaeopress, 215 p.

Lepère C.

2009 : *Identités et transferts culturels dans le domaine circumalpin : l'exemple des productions céramiques du Chasséen provençal*, thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2 vol., inédit, 514 p.

Remicourt M.

2004 : *Techniques et variabilité des industries lithiques chasséennes : le cas d'Auriac (Carcassonne, Aude)*, Mémoire de DEA de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Toulouse, inédit, 94 p.

Rodriguez G.

1968 : Le Néolithique dans le Saint-Ponais (Hérault), *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 65, études et travaux 3, p. 699-749.

Rodriguez G.

1983 : *La grotte de Camprafaud, Contribution à l'étude du Néolithique en Languedoc central*, Montpellier, Arceaux 49 / Office Régional de la Culture du Languedoc-Roussillon, 417 p.

Servelle C., Vaquer J.

2000 : Les haches polies en cinérite du Rouergue, des producteurs aux consommateurs, in Leduc M., Valdeyron N., Vaquer J. (dir.), *Sociétés et espaces. Actualité de la recherche. Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, actes de la troisième session, Toulouse (Haute-Garonne), 6 et 7 novembre 1998*, Toulouse, Archives d'Écologie Préhistorique, p. 81-100.

Vaquer J.

1990 a : *Le Néolithique en Languedoc occidental*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 412 p.

Vaquer J.

1990 b : L'évolution du Chasséen méridional, essai dans le bassin de l'Aude, in Guilaine J. et Gutherz X. (dir.), *Autour de J. Arnal*, Montpellier, Premières communautés paysannes, p. 177-189.

Vaquer J.

1991 : Aspects du Chasséen en Languedoc occidental, in Beeching A. et al. (dir.), *Identité du Chasséen : actes du colloque international de Nemours, 17-18-19 mai 1989*, mémoire du Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, n°4, Association pour la Promotion de la Recherche Archéologique en Ile-de-France, p. 27-37.

Vaquer J.

1999 : Les origines préhistoriques de Carcassonne, *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, t. XCIX, p. 17-36.

Vaquer J.

2011 : Les enceintes à fossé du Néolithique, du Chalcolithique et du Bronze ancien dans la zone nord pyrénéenne, *Revista Arqueologia del Ponent*, n°21, Universitat de Lleida, p. 233-252.

Vaquer J., Amiel C., Briois F., Consigny A., Philibert S., Rigaud L.

1996 : Le site chasséen d'Auriac, *La vie préhistorique*, Paris, Société Préhistorique Française et éditions Faton, p. 380-383.

Vaquer J., Remicourt M.

2010 : Rythmes et modalités d'approvisionnement en silex blond bédoulien dans le Chasséen du bassin de l'Aude : Le cas d'Auriac, Carcassonne (Aude), in Beeching A., Thirault E., Vital J. (dir.), *Économie et société à la fin de la Préhistoire. Actualité de la recherche. Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, actes de la septième session, Bron (Rhône), 3 et 4 novembre 2006*, Lyon, Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne / Maison de l'Orient de la Méditerranée – Jean Pouilloux, p. 39-56.

Vaquer J., Treinen-Claustre F.

1989 : Recherches sur les enceintes du Languedoc occidental, in D'Anna A., Gutherz X. (dir.), *Enceintes, habitats ceinturés, sites perchés du Néolithique au Bronze ancien dans le Sud de la France et les régions voisines, Actes de la table ronde de Lattes et Aix-en-Provence, 15-18 avril 1987*, Mémoire de la Société Languedocienne de Préhistoire 2, Montpellier, Société Languedocienne de Préhistoire / Association pour le Développement de l'Archéologie en Provence-Alpes-Côte d'Azur, p. 9-20.

